

AVENANT 2023 à la convention-cadre pluriannuelle :

- Valant convention d'Opération de Revitalisation Territoriale de la CCNEB, des communes de Morlaàs, Pontacq et Lembeye
- Et valant préparation d'un Projet de requalification des Communes de Ger et Soumoulou/Nousty

ENTRE

- La Communauté de communes Nord-Est Béarn représentée par son président Thierry Carrère.
- La Commune de Morlaàs représentée par son maire Joël Ségot ;
- La Commune de Ger, représentée par son maire Jean-Michel Patacq
- La Commune de Lembeye, représentée par son maire Jean-Michel Desséré ;
- La Commune de Nousty, représentée par son maire Claude Borde-Baylacq ;
- La Commune de Pontacq, représentée par son maire Didier Larrazabal ;
- La Commune de Soumoulou, représentée par son maire Alain Trépeu ;

ci-après, les « **Collectivités** bénéficiaires » ;

d'une part,

ET

- L'Etat représenté par le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Le Département des Pyrénées-Atlantiques, représenté par son Président, Monsieur Jean-Jacques Lasserre,
- L'Agence Nationale de l'Habitat représentée par Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

ci-après, les « **Partenaires** financeurs »

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit.

SOMMAIRE

A -	PREAMBULE	4
Article 1 -	Objet de la convention	6
Article 2 -	Engagement général des parties.....	6
Article 3 -	L'État, les établissements et opérateurs publics	6
Article 4 -	Durée, évolution et fonctionnement général de la convention	8
B -	GOUVERNANCE.....	9
Article 5 -	Comité de projet	9
Article 6 -	Responsable ORT.....	9
Article 7 -	Comité technique	9
Article 8 -	Concertation : AMBASSADEURS PETITES VILLES DE DEMAIN	9
8.1 -	Rôle des ambassadeurs	9
8.2 -	composition des groupes d'ambassadeurs	10
8.3 -	Fonctionnement des rencontres	10
C -	LE PROJET	10
Article 9 -	Premiers éléments de diagnostic.....	10
9.1 -	Premiers éléments de diagnostics A l'échelle de la CCNEB	10
9.1.1	Etude préopérationnelle « habitat ».....	12
9.1.2	Le Schéma Directeur de Développement Economique	13
9.2	Diagnostic de Morlaàs.....	14
9.3	Diagnostic de Pontacq.....	16
9.4	Diagnostic de Lembeye	19
Article 10 -	Premières orientations et opérations matures communautaires	21
10.1	« Nord-Est Béarn, vers un développement multipolarisé solidaire »	21
10.1.1	Partis-pris stratégiques pour une vision intégrée des opérations de revitalisation des centres-bourgs au sein du projet de territoire de la Communauté de Communes du Nord-Est Béarn	22
10.2	Les opérations matures.....	22
Article 11 -	Présentation des projets communaux ORT	24
11.1	Présentation du projet « MORLAAS 2030 : CŒUR D'UN TERRITOIRE en mouvement »	24
11.1.1	Préambule	24
11.1.2	Du Diagnostic au projet Morlaàs 2030	26
11.1.3	Enjeux et objectifs.....	27
11.1.4	Projets structurants.....	32
11.1.5	Tableau des opérations matures.....	33
11.1.6	Périmètre ORT de Morlaàs	34
11.2	Présentation du projet « Pontacq contre-attaque »	35
11.2.1	Préambule	35

11.2.2	Du diagnostic au projet « Pontacq contre-attaque »	36
11.2.3	Enjeux et objectifs.....	38
11.2.4	Projets structurants.....	41
11.2.5	Tableau des opérations matures.....	43
11.2.6	Périmètre ORT de Pontacq.....	45
11.3	Présentation du projet « Lembeye, la vie et l’envie ».....	46
11.3.1	Préambule.....	46
11.3.2	Du diagnostic au projet « Lembeye, la vie et l’envie ».....	47
11.3.3	Enjeux et objectifs.....	48
11.3.4	Projets structurants.....	50
11.3.5	Tableau des opérations matures et des intentions de projets	53
11.3.6	Périmètre ORT de lembeye	55
Article 12 - Budget et financement.....		56
Article 13 - Suivi et évaluation.....		56
Article 14 - Traitement des litiges.....		56
ARTICLE 15 - Résiliation du programme.....		56
Article 16 – Utilisation des logos		56
Article 17 – Table des annexes		57

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

L'article 157 de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique instaure les opérations de revitalisation territoriale (ORT) pour permettre aux collectivités locales de porter un projet global de territoire tourné prioritairement vers la revitalisation des centres-villes de l'intercommunalité.

Ce projet global aborde les enjeux suivants :

- L'intervention sur l'habitat,
- La production de logements attractifs (retour des familles en ville) et adaptés pour les personnes âgées,
- Le maintien de l'offre de commerces, de services et d'équipements,
- La valorisation du patrimoine et des paysages,
- Le développement des mobilités au sein d'une ville inclusive.

La présente convention ORT fixe :

- L'objet de la démarche et le calendrier prévisionnel (5 ans),
- Les éléments de diagnostic et les orientations de la stratégie de revitalisation,
- La délimitation, dans un premier temps, d'au moins un secteur d'intervention : centre-ville de la ville principale de l'EPCI, Morlaàs,
- La description des actions prévues dans ces secteurs d'intervention, dont une concernant l'amélioration de l'habitat,
- Les conditions pour déléguer ces actions à des opérateurs, le cas échéant,
- L'engagement des partenaires, la gouvernance, l'animation et le pilotage,
- La coordination, l'évaluation des actions et l'association du public.

La convention sera enrichie dans le temps par voie d'avenant.

La Communauté de communes Nord-Est Béarn et plusieurs de ces polarités majeures entendent s'inscrire dans une opération de revitalisation de territoire.

En effet, les centres-villes présentent les enjeux suivants :

- Porter une politique de l'habitat destinée à reconquérir une attractivité en centre-bourg,
- Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions,
- Retrouver une attractivité commerciale et touristique,
- Mettre en valeur les espaces publics et le patrimoine,
- Améliorer l'accès aux équipements et services.

Un certain nombre de mesures ont déjà été engagées par les collectivités pour surmonter ces difficultés, parmi lesquelles peuvent être citées :

Au niveau de la Communauté de Communes Nord-Est-Béarn :

Issue de la fusion de trois EPCI, la CCNEB œuvre pour poursuivre la volonté des trois anciens EPCI en matière d'accompagnement de la redynamisation des centres-bourgs. Pour cela, les élus ont souhaité rester cohérent avec le SCoT du Grand Pau, en s'appuyant sur les polarités identifiées par celui-ci. Le cas particulier de Lembeye, couvert initialement par le SCoT du Val d'Adour a été pris en compte, le SCoT du Val d'Adour ayant lui aussi défini ses polarités, Lembeye faisant partie de celles-ci. Au final, les six polarités identifiées sont Ger, Lembeye, Morlaàs, Pontacq, Soumoulou, Nousty au regard du niveau d'équipement présent sur ses communes (commerces, services à la population, équipements culturels...). Compte-tenu de cette volonté politique unanime, plusieurs actions ont été engagées :

- Engagement d'une politique de redynamisation commerciale des centres-bourg, notamment par le biais du dépôt d'un dossier FISAC par la CC Nord-Est-Béarn avec un axe particulier sur la transition numérique des commerçants. Ce dossier est structuré autour de 5 axes, qui concernent l'action des polarités, de la CCNEB et des opérateurs économiques (commerçants, associations de commerçants, propriétaires de locaux commerciaux, consulaires...) :
 - Transition numérique : développement de l'usage des outils numériques par les artisans et les commerçants
 - Commerce et environnement urbain (aménagement)
 - Animation collective et promotion
 - Appuis aux entreprises
- Sur la question des mobilités, une réflexion est en cours dans le cadre du pôle métropolitain concernant la prise de compétence mobilité. Cet élément est fondamental par rapport aux actions qui pourront être projetées par les acteurs du territoire.
- L'arrivée prévue du diffuseur de Berlanne, enjeu majeur en termes de circulation et d'accessibilité de Morlaàs.
- En matière d'habitat, la CCNEB a souhaité s'insérer dans le dispositif départemental « Programme d'Intérêt Général – Bien chez soi » en participant financièrement à la fois sur la thématique énergétique, d'adaptation du logement pour maintenir une autonomie et pour lutter contre l'habitat indigne.
- Sur la question des équipements et des services, un travail est en cours au niveau communautaire pour travailler sur l'analyse des besoins sociaux à partir de plusieurs axes :
 - Axe 1, réduire et prévenir les précarités
 - Axe 2, la parentalité et l'offre socio-éducative
 - Axe 3, un vieillissement de la population face à un risque d'isolement
 - Axe 4, vers une meilleure coordination de l'action sociale sur le territoire

A partir de ces axes, un certain nombre de constats et d'enjeux ont été identifiés. Ceux-ci devront déboucher sur un programme d'actions. L'un des éléments principaux sur le sujet des équipements et des services concerne les Maisons « France Service », pour lesquelles une action communautaire est en cours de mise en œuvre

- En matière de planification, la poursuite du PLU-I engagé par la CC Ousse-Gabas ainsi que la réalisation des documents communaux engagés antérieurement à la fusion traduisent le respect de la CCNEB de la continuité des engagements pris avant sa création. Par ailleurs, le service planification de la CCNEB travaille sur la mise en œuvre du futur PLU-I global qui couvrira l'ensemble du territoire communautaire.

Au niveau de la Commune de Morlaàs :

- Une opération urbaine collective (OUC) (2013 - 2016) et, l'activité d'un manager de centre-bourg (2014 à 2016) a permis une réouverture de locaux vacants en centre bourg et la redynamisation de l'association des commerçants mais cela reste fragile.
- Lancement du projet Morlaàs 2030 par le biais d'une étude de revitalisation du centre-bourg portée par la commune de Morlaàs et réalisée par l'Agence Publique de Gestion Locale 64. Deux premières actions ont été mises en œuvre suite à cette étude :

- Plan de reconquête du foncier inoccupé en cœur de bourg : acquisitions de 3 propriétés déjà réalisées.
- Mise en place d'un droit de préemption sur les fonds artisanaux, fonds de commerces et baux commerciaux.
- Elaboration d'un profil du territoire de Morlaàs lors de l'évaluation d'impact sur la santé du projet de revitalisation du centre-bourg. (cf. Annexe N°1.4 rapport final EIS))

Le programme s'engage dès 2021 par la signature d'une convention ORT et les premiers investissements des signataires. Par avenant, les polarités identifiées précédemment pourront être intégrées en fonction de la mise en œuvre d'un projet communal qui entre en cohérence avec l'ORT.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de décrire le projet et la définition de périmètres d'intervention valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) sur les polarités identifiées au sein de la Communauté de Communes du Nord-Est Béarn. Ainsi, le projet global intercommunal s'articule autour de la mise en réseau des communes de Morlaàs, Pontacq, Lembeye, Ger et Nousty-Soumoulou. Il s'appuie sur leurs projets de redynamisation de centre-bourg, circonscrits dans des périmètres d'intervention distincts. La présente convention expose l'intention des parties de s'inscrire dans la démarche du programme et précise leurs engagements réciproques.

Les polarités signataires de la convention s'engagent à travailler sur un projet de requalification de leur centre bourg. Certaines d'entre elles pourront devenir « communes ORT » dès lors qu'elles auront formalisé de manière plus précise leur projet, en cohérence avec le maillage collectif.

Les communes de Morlaàs, Pontacq et Lembeye ont souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 1^{er} juillet 2021. La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation.

ARTICLE 2 - ENGAGEMENT GENERAL DES PARTIES

Les parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

ARTICLE 3 - L'ÉTAT, LES ETABLISSEMENTS ET OPERATEURS PUBLICS

• L'Etat

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le CEREMA peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

• **Les financeurs**

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

• **Les collectivités**

Les collectivités s'engagent à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire, en phase d'initialisation comme en phase de déploiement.

Elles s'engagent à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet.

Engagement du Département des Pyrénées Atlantiques

En tant que chef de file des solidarités territoriales, le Département observe les dynamiques territoriales à l'œuvre et partage le constat de la nécessité de renforcer les centres-bourgs qui font face à des difficultés réelles et qui constituent les clefs de voute de l'armature territoriale qui maillent et irriguent nos territoires. La revitalisation des centres-bourgs constitue un enjeu de développement et d'aménagement équilibré du territoire départemental.

Le programme PVD réunit les conditions pour travailler politiquement, techniquement et financièrement les stratégies de revitalisation des territoires lauréats. Le Département des Pyrénées-Atlantiques souhaite, ainsi, se positionner comme un partenaire à part entière du programme PVD, en mobilisant ses ressources aux côtés de collectivités engagées.

Le Département des Pyrénées-Atlantiques s'engage à mobiliser les moyens humains nécessaires pour suivre et accompagner le pilotage du projet de revitalisation, à mobiliser son ingénierie interne selon les besoins exprimés et à déployer ses outils satellites experts du renouvellement urbain.

Le Département des Pyrénées-Atlantiques s'engage à apporter son concours aux actions visées par le programme et à étudier d'éventuelles mobilisations financières compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention qu'il aurait préalablement approuvés dans le cadre de ces instances décisionnaires.

Le Département s'engage à participer à la gouvernance locale et départementale du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets déployés dans ce cadre.

ARTICLE 4 - DUREE, EVOLUTION ET FONCTIONNEMENT GENERAL DE LA CONVENTION

La présente convention est signée pour une durée de 5 ans, à savoir jusqu'au 31/12/2025.

Toute **évolution de l'économie générale de la convention** ou d'une de ses annexes, à l'exception des fiches action, sera soumise à approbation préalable de l'ensemble des signataires de la convention.

Chaque année, les parties se rapprocheront en vue de la signature d'un avenant précisant les actions à mettre en œuvre pour l'année, permettant ainsi une **gestion évolutive du plan d'actions**, en fonction de la préparation effective des opérations par rapport au calendrier prévisionnel initial.

Les fiches action sont validées et révisées uniquement par le maître d'ouvrage et les éventuels partenaires financiers, à l'exception de l'évolution d'une action structurante qui a des conséquences sur d'autres actions. Elle sera soumise au préalable à l'analyse du comité de projet, et si nécessaire du comité régional d'engagement.

À tout moment, d'ici au 31/12/2025, les collectivités peuvent proposer au Comité de projet installé l'ajout d'une **action supplémentaire** au plan d'actions. Celle-ci sera annexée à la convention.

La modification d'une action est proposée et validée pareillement.

La durée de la présente convention pourra être prorogée par accord des parties.

B - GOUVERNANCE

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, de la définition de la stratégie et d'élaboration du projet ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, les collectivités (Ville et intercommunalité) s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

ARTICLE 5 - COMITE DE PROJET

Le Comité de projet est présidé par le président de l'intercommunalité,

Le Préfet de département et/ou le « référent départemental de l'Etat » désigné par le préfet.

Les vice-présidents des thématiques identifiées dans l'ORT

Les Maires des Communes de Ger, Lembeye, Morlaàs, Nousty, Pontacq et Soumoulou ou leur représentant.

Les Partenaires Financeurs et les Partenaires Locaux y sont représentés.

La Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

L'Agence d'Urbanisme des Pyrénées-Atlantiques

L'Etablissement Public Foncier Local

Tous les signataires participent nécessairement au Comité de Projet.

Le Comité valide les orientations et suit l'avancement du projet.

Il se réunit de façon formelle à minima de façon annuelle, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet.

Annexe 7 – Composition du comité de projet

ARTICLE 6 - RESPONSABLE ORT

Le projet d'opération de revitalisation du territoire est coordonné par un responsable de l'ORT désigné par le Président de la CCNEB et placé sous son autorité.

ARTICLE 7 - COMITE TECHNIQUE

Un comité technique constitué du responsable ORT, des responsables projet de chaque polarité et des référents thématiques (CCNEB ou partenaires) se réunira régulièrement et à minima avant chaque réunion du comité de projet afin de le préparer.

ARTICLE 8 - CONCERTATION : AMBASSADEURS PETITES VILLES DE DEMAIN

Les bassins de vie de Lembeye, Pontacq et Morlaàs sont chacun représentés par une instance participative appelée groupe d'« ambassadeurs Petites Villes de Demain ».

8.1 - ROLE DES AMBASSADEURS

A travers la composition de groupes hétérogènes, les ambassadeurs ont vocation à représenter la diversité du territoire. Leurs missions sont multiples :

- S'informer sur les actions de revitalisation en cours et relayer l'information auprès de leur entourage
- S'exprimer sur les projets en fonction des marges de manœuvre prédéfinies en amont par la collectivité : partager une expertise d'usage, donner un avis, choisir un scénario, proposer des alternatives, etc.
- Participer à des actions concrètes en faveur de la redynamisation du centre-bourg : être porteur d'initiatives citoyennes

8.2 - COMPOSITION DES GROUPES D'AMBASSADEURS

Un groupe est composé d'environ 30 volontaires répartis de la manière suivante dans trois collèges :

- 1/3 d'élus locaux (de la commune de référence et des communes voisines)
- 1/3 d'acteurs issus de la société civile (commerçants, artisans, agriculteurs, chefs d'entreprises, représentants d'établissements publics, d'associations...)
- 1/3 d'habitants (de la commune de référence et des communes voisines)

Les ambassadeurs ont été identifiés sur la base d'un appel à volontaires. Leur renouvellement partiel pourra être envisagé chaque année en fonction de départs ou d'arrivées volontaires.

Annexe 8 – Composition des groupes d'ambassadeurs par commune

8.3 - FONCTIONNEMENT DES RENCONTRES

Chaque commune réunit le groupe d'ambassadeurs au moins trois fois par an selon l'actualité des projets.

Le format des rencontres peut être variable selon les sujets et le degré de concertation : atelier de travail, visite de site, rencontre avec des professionnels, etc.

L'animation de ces rencontres est assurée par le Maire de la Commune, en binôme ou en trinôme avec le/ la DGS et la cheffe de projet « Petite Ville de Demain ». Des intervenants sont régulièrement invités pour apporter leur expertise dans un domaine (bureaux d'études engagés sur une opération par exemple).

Un compte-rendu est rédigé à la fin de chaque rencontre puis transmis à l'ensemble des ambassadeurs de la commune concernée.

C - LE PROJET

ARTICLE 9 - PREMIERS ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

9.1 - PREMIERS ELEMENTS DE DIAGNOSTICS A L'ECHELLE DE LA CCNEB

Un premier diagnostic a été réalisé conjointement par l'Agence d'Urbanisme des Pyrénées-Atlantiques et la Communauté de Communes. Il a permis de cerner les principales problématiques du territoire mais aussi de dégager ses forces et les opportunités que les acteurs du territoire pourraient saisir. Il a permis d'engager une dynamique collective entre la Communauté de Communes, les Communes et les partenaires extérieurs intégrés dans le comité de projet. Il a été construit autour de 5 axes (5) sectoriels mentionnés ci-après de sorte à permettre une appréhension systémique de la situation de ce territoire multipolarisé :

- Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-bourg ;
- Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
- Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics.

Il devra également intégrer les thématiques transversales que sont la transition énergétique et écologique, l'innovation, le recours au numérique et l'animation du cœur de ville.

A l'échelle de la CCNEB, les principaux éléments du diagnostic sont les suivants :

Axe	Forces/Opportunités	Faiblesses/Menaces
Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville	- Dispositif PIG Bien Chez Soi du CD64 (sur l'adaptation, la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique) - Un territoire attractif qui gagne de la population	- Carence en logements adaptés pour les personnes en perte d'autonomie et petits ménages (petits logements de plain-pied en centre bourg) - Réticence des bailleurs sociaux à investir sur le territoire - Précarité énergétique de nombreux logements - Inadéquation de l'offre et de la demande de logements (des logements grands alors que la taille des ménages se réduit)
Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré	- Globalement, l'ensemble des besoins de première nécessité sont couverts par le tissu commercial de proximité - Ménages ayant des revenus supérieurs à la moyenne départementale - Maillage du territoire avec 3 pôles intermédiaires : Morlaàs, Pontacq, Soumoulou-Nousty et 2 pôles de proximité : Ger et Lembeye	- Démobilisation des associations de commerçants en centres bourgs - Insalubrité d'une grande partie des locaux commerciaux disponibles - Forte évasion commerciale : Proximité de 2 pôles commerciaux structurants : Pau/Idron, Tarbes /Ibos. - Signalétique collective insuffisante. - Un Commerce en rythme de croisière avec de faibles perspectives d'évolution. - Fermetures de points de vente attractifs situés en centre-bourg (Boucherie-charcuterie à Lembeye, pharmacie, chocolaterie et restaurant à Morlaàs. - Problématique de reprise des commerces
Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	- Transport à la demande sur Pontacq - Transport sur réservation (Crouseilles-Pau) par région - Aide à la mobilité pour les publics en difficultés d'insertion par IEBA - Présence du réseau IDELIS à Morlaàs avec la présence d'une ligne à déclenchement (FLEXILIS) - Offre existante pour du télétravail	- Offre insuffisante pour les publics sans voiture (personnes âgées, jeunes, demandeurs d'emploi) pour les petits trajets du quotidien, internes à la CCNEB - Réseau de mobilités douces à sécuriser
Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	Des polarités bien identifiées, propices à structurer le maillage territorial en matière d'équipements et de services de proximité	Bien que les centres-bourgs soient bien identifiés par la population, ils doivent être confortés par un nouvel aménagement adapté aux évolutions du fonctionnement des ménages que ce soit en termes de consommations ou de services de proximité

	• Patrimoine historique à mettre en valeur • Présence de bastides	(accessibilité, mise en valeur des espaces publics, lieux de rencontres et de cohésion...) • Embellissement des espaces publics en centres-bourgs nécessaire • Faible prise sur l'amélioration des façades des bâtiments privés en centre-bourg
Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics	• Présence d'une MSAP et d'un EPN sur le territoire • Manque de professionnels de santé généralistes et spécialisés	• Population vieillissante engendrant de plus en plus de besoins • Des niveaux de revenus très hétérogènes d'une polarité à l'autre

Les éléments de diagnostic existants sont joints en annexe 1.1 et 1.2 pour la partie commerciale. Ils vont être complétés par les études proposées par la CC dans le tableau à l'article 8.2

9.1.1 ETUDE PREOPERATIONNELLE « HABITAT »

Sur les trois Petites Villes de Demain du Nord Est Béarn, une étude pré-opérationnelle de définition d'une stratégie d'intervention en matière d'habitat privé a été réalisée entre décembre 2021 et mai 2022. Cette étude a été conduite sur la base d'un travail partenarial associant l'ingénierie du Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques, de la Communauté de Communes du Nord-Est Béarn, ainsi que des Communes de Lembeye, Morlaàs et Pontacq. Son contenu et ses objectifs ont été fixés en concertation avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

Synthèse des résultats de l'étude :

Les trois communes bénéficient d'un regain d'attractivité résidentielle, notamment depuis la crise sanitaire. Toutefois l'offre de logements est insuffisante et inadaptée au regard des besoins actuels qui s'orientent notamment vers des petites typologies. Les dispositifs publics d'aide à la rénovation sont peu ou mal connus.

Au regard du diagnostic socio-démographique et immobilier, les enjeux et orientations identifiés sont :

- Faire savoir
 - Développer une culture de la rénovation
 - Donner de la visibilité sur les projets et les dispositifs existants
- Faire : revitaliser, densifier et mobiliser
 - Concilier les attentes individuelles avec un développement responsable et durable du territoire
 - Renforcer l'armature du centre-bourg pour accroître l'attractivité résidentielle
 - Lutter contre la vacance

Par ailleurs, dans chaque commune, le recensement des logements vacants et dégradé a été mis à jour entre les mois de février et avril 2022. Chaque situation a fait l'objet d'une analyse du bâti et du niveau d'intervention estimé :

- Bâti en bon état : remise sur le marché sans intervention publique : 2 à Pontacq, 2 à Lembeye, 3 à Morlaàs
- Bâti à potentiel : remise sur le marché avec intervention publique ou en vente libre et accompagnement du propriétaire : 10 à Pontacq, 12 à Lembeye, 7 à Morlaàs
- Bâti dégradé à faible attractivité : remise sur le marché locatif ou en vente avec intervention publique : 3 à Pontacq, 1 à Lembeye, 1 à Morlaàs
- Bâti dégradé de grandes surfaces nécessitant des coûts d'investissement importants : 7 à Pontacq, 3 à Lembeye
- Bâti destiné à la démolition : 2 à Lembeye, 1 à Morlaàs
- Bâtis complexes nécessitant une intervention groupée : 2 à Pontacq, 1 à Morlaàs

A partir du mois de mai 2022, des rencontres avec les propriétaires sont organisées pour comprendre leurs projections et les sensibiliser à la réhabilitation ou à la remise sur le marché immobilier de leur bien. Les aides du PIG « Bien chez Soi » et du Plan Logement 64 sont mobilisées selon les situations. Des opérateurs seront sollicités pour intervenir sur des situations complexes nécessitant des investissements importants.

Annexe 1.3 : Etude pré-opérationnelle relative à l'habitat

En décembre 2021, la Communauté de Communes du Nord Est Béarn a conventionné, avec la Région Nouvelle Aquitaine, la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

Synthèse de la stratégie communautaire de développement économique

1^{er} enjeu stratégique : proposer une offre d'accueil à destination des professionnels

- En matière de foncier et d'immobilier professionnel : créer une bourse à l'immobilier, créer une offre immobilière d'entreprise et mener une prospective spécifique sur le foncier des zones d'activités
- En matière d'agriculture : valoriser le foncier agricole

2^e enjeu stratégique : accompagner les projets individuels et collectifs, mettre en réseau

- En matière d'accompagnement individuel et collectif : structurer le « primo » accueil des porteurs de projets individuels et développer des coopérations, actions collectives, clubs entreprises, etc.
- En matière de mise en réseau et connaissance de l'écosystème local : favoriser la rencontre entre entreprises et créer un observatoire du tissu économique

3^e enjeu stratégique : positionner « Entreprendre en Nord-Est Béarn » dans l'environnement économique

- En matière de marketing territorial : définir une stratégie marketing et mettre en œuvre le plan marketing
- En matière de tourisme : promotion de la destination, investissement et développement de l'offre

Dans le cadre de l'Opération de Revitalisation du Territoire, cette stratégie en matière de développement économique joue un rôle déterminant dans la vitalité économique des centres-bourgs : reconquête des locaux vacants, accompagnement des commerçants et entrepreneurs, mise en valeur du territoire.

Annexe 1.4 : Convention CCNEB – Région pour la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement d'Innovation et d'Internationalisation

Ces éléments sont complétés et adaptés en fonction des diagnostics spécifiques des communes. Pour la Commune de Morlaàs, le diagnostic est le suivant :

Axe	Forces/Opportunités	Faiblesses/Menaces
Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l’habitat en centre-ville	- Politique foncière active de la municipalité avec l’acquisition de bâtis dégradés pour les reconvertir - Linéaire important de façades à intérêt architectural - Transition souple à l’Ouest dans le quartier des Fors entre tissu historique et tissu pavillonnaire (variation de typologies d’habitat et densité du fait de la présence de logements collectifs et habitat individuel en bande) - Développement récent du quartier du Marcadet avec quelques opérations de petits collectifs et de maisons jumelées	- Un foncier qui se raréfie en centre bourg - État de dégradation important de certains bâtis - Vacance de logement en centre-bourg : peu d’attractivité des maisons de villes et abandon des logements en centre-bourg au profit des quartiers pavillonnaires et périurbains - Peu de mixité dans les quartiers périphériques essentiellement pavillonnaires - Un parc immobilier relativement monotypé (maisons individuelles et grands logements) - Taux de logements sociaux en deçà du seuil imposé (13,3% contre 20% d’ici 2025)
Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré	- Offre commerciale assez dense et dynamique au centre du périmètre qui s’étiole le long des axes structurants - Offre d’activités diversifiée - Capacité et proximité du stationnement ; - Présence d’une association de commerçants/artisans (AACPM) - Centre-bourg facile d’accès (nombreuses entrées de ville)	- Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) implantées en périphérie en concurrence avec l’offre commerciale du centre-bourg - Faible animation commerciale - Vacance des locaux d’activités - Façades / devantures à rénover - Signalisation routière et voirie parfois non adaptée à la fréquentation (excès de vitesse, largeur et dégradation de voie) : axes très fréquentés et peu sécurisés
Axe 3 – Développer l’accessibilité, la mobilité et les connexions	- Capacité de stationnement adaptée et bien localisée facilitant l’accessibilité aux commerces et aux équipements - Cheminement doux au centre-bourg : - Des traversées Bourg Mayou / Rue des remparts existantes mais à valoriser - Projet de cheminement Place Sainte-Foy / stade des Cordeliers qui compléterait le maillage - Dans les zones périphériques du centre-Bourg (Quartier des Fors, Plaine des Sports, Marcadet) : il existe un réseau important de cheminements doux mais	- Mobilité essentiellement en mode motorisé individuel : 93% des ménages équipés Utilisation des modes de transport en commun minoritaire - Voirie historique étroite - Stationnement « sauvage » présent dans certaines zones (rue des Cordeliers, rue de Navarre, Hourquie les jours de marché) qui pourra être traité grâce à la création d’une nouvelle poche de stationnement (projet Cordeliers en lien avec le nouvel équipement socio culturel) et grâce à l’aménagement des espaces publics

	dont les connexions sont à renforcer notamment au niveau des axes principaux • Ligne de bus interurbaine bien cadencée (Morlaàs-Pau)	• Centre-Bourg : des cheminements piétons sur le réseau viaire peu sécurisés et un réseau discontinu qui n'offre pas de circuit alternatif : place importante de la voirie par rapport aux trottoirs et cheminements piétons, aménagements peu sécurisants pour les déplacements doux • Les tracés des chemins de grande randonnée / chemin de Saint-Jacques ne suivent pas les cheminements doux existants de la commune
Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	• Présence d'un patrimoine remarquable et d'éléments de petit patrimoine le long des axes structurants • Ressources patrimoniales identitaires pour la commune, ancien bourg fortifié • Linéaire important de façades à intérêt architectural • Quelques percées visuelles vers les cœurs d'îlots végétalisés (arbres remarquables à préserver)	• Espaces publics peu qualifiés et peu de mise en valeur du patrimoine • Présence d'éléments patrimoniaux à valoriser le long des tracés interurbains • Façade urbaine le long des voies historiques essentiellement minérale constituée par le bâti et les cours intérieures ou les accès (revêtement imperméable) • Espaces verts publics imperceptibles depuis les axes structurants • Présence du végétal dans les espaces publics limitée aux alignements d'arbres (Place Sainte-Foy et Place de la Hourquie et rue des Remparts)
Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics	• Niveau d'équipement supérieur aux moyennes nationales et départementales • Grande diversité d'équipements concentrés sur le centre-bourg (enseignements, sportifs et associatifs)	• Manque d'équipements dans le domaine socio-culturel • Quelques équipements en désuétude (terrains de sports rue des écoles) • Connexions piétonnes difficiles entre les espaces publics et les commerces/services (hors Bourg Mayou) • Pas de connexion entre les chemins de randonnée et l'offre d'hébergement des pèlerins

Le diagnostic de Morlaàs fait partie de l'annexe 1.

Des diagnostics complémentaires pour croiser les regards sur le centre-bourg

Le diagnostic issu de l'étude urbaine :

En 2019, l'APGL a réalisé un diagnostic complet en vue de l'élaboration d'un plan guide des espaces publics et de l'inscription de la commune dans la démarche d'Opération de Revitalisation du Territoire engagée aux côtés de la CCNEB. Ce dossier a été nourri par des ateliers citoyens organisés par le CAUE : un diagnostic en marchant le 13 avril 2019 et un atelier cartes le 22 juin 2019. Il se décline autour de trois axes principaux :

- Pacifier et sécuriser les déplacements dans le bourg
 - Faciliter les déplacements actifs
 - Renforcer la multimodalité et le partage de l'espace public dans le bourg
 - Recalibrer la place des déplacements motorisés dans la ville
- Mettre en valeur le cadre urbain, paysager et patrimonial
 - Aménager des espaces publics supports de mixité d'usages et intergénérationnels
 - Valoriser la nature en ville
 - Inciter à la découverte du patrimoine
- Encadrer le développement et le renouvellement urbain
 - Favoriser la mixité fonctionnelle
 - S'appuyer sur une maîtrise foncière publique
 - Accompagner les dynamiques privées

Annexe 1.3.1.A : étude urbaine de revitalisation du centre-bourg : diagnostic et enjeux

Zoom sur l'habitat

Cadre socio-démographique

- Croissance et vieillissement de la population depuis 1999
- Augmentation du nombre de ménage et diminution constante de leur taille induisant de nouveaux besoins en logements
- Un revenu fiscal annuel moyen de référence inférieur à la moyenne du périmètre intercommunal

Caractéristiques habitat-logement

- Une tendance à l'affaiblissement de l'attractivité résidentielle principalement pour des raisons techniques
- Des caractéristiques structurelles du parc alertant sur les risques de fragilité énergétiques et d'inadaptation impliquant des besoins d'amélioration

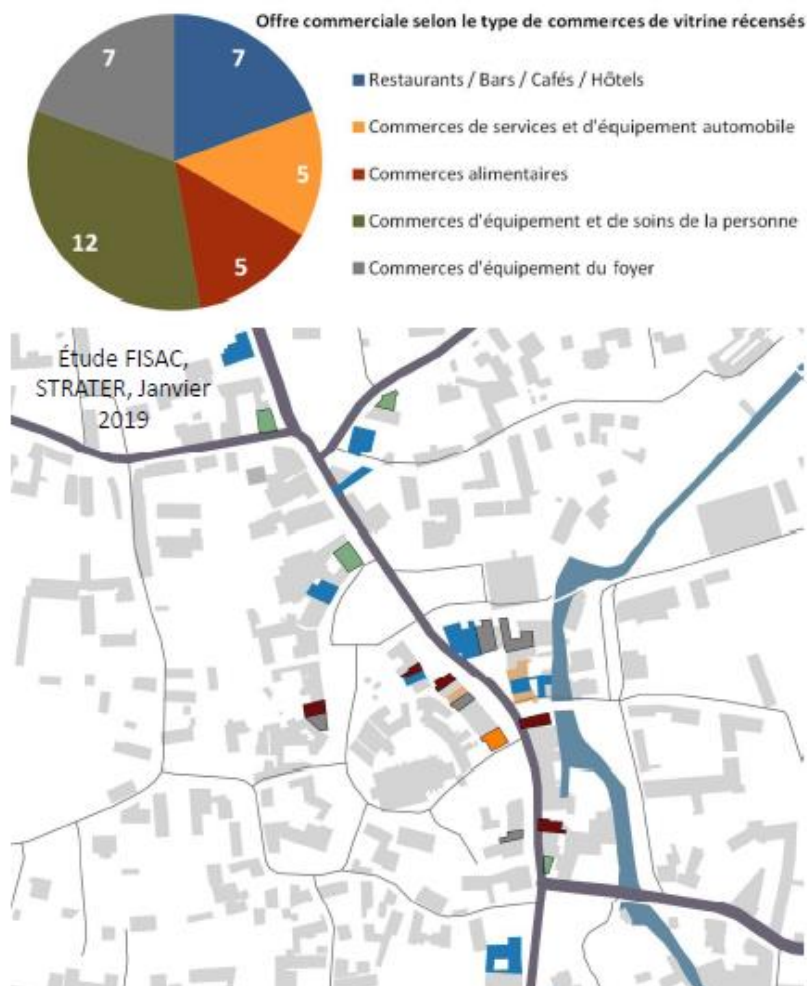
Le contexte du marché immobilier

- Demande en logement supérieure à l'offre sur tous les segments : acquisition/ location, maison/ appartements, neuf/ ancien

Zoom sur le commerce

La commune comprend deux pôles commerciaux principaux : la zone de Pey au nord-ouest du bourg qui comprend notamment une moyenne surface commerciale et le centre-ville qui dispose de commerces et de services de proximité, ainsi qu'un marché hebdomadaire.

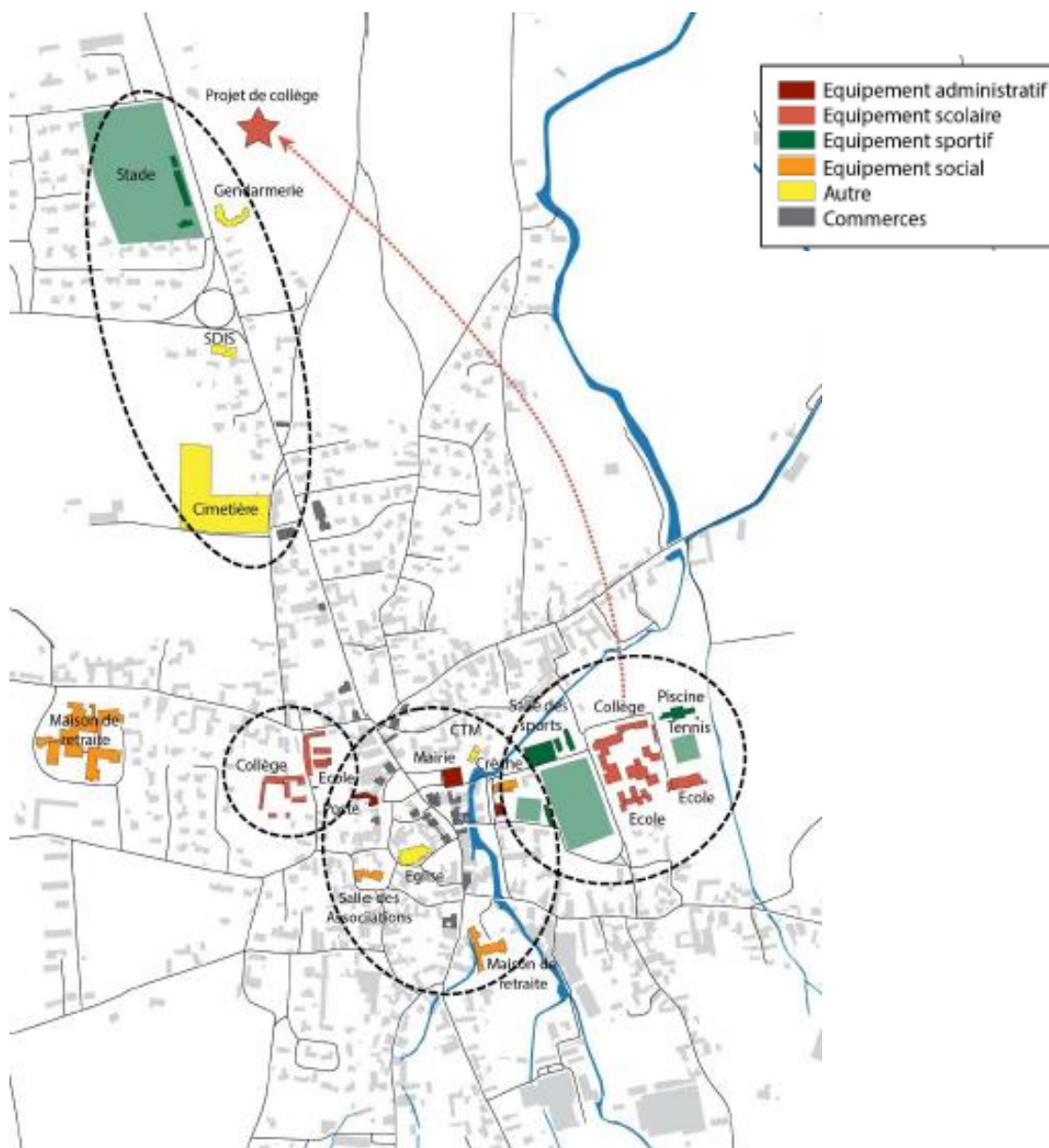
L'offre commerciale de centre-bourg est diversifiée (une quarantaine de commerces reconnus pour la qualité de leurs produits, plusieurs bars et restaurants) mais présente quelques points d'amélioration : absence d'un restaurant qui attirerait une clientèle en soirée/ weekend, absence de maîtrise foncière communale pour agir sur l'offre, absence d'association de commerçants en centre-bourg, quelques locaux vacants qui altèrent l'image du bourg).



L'OAP commerce du PLUi définit un secteur préférentiel d'implantation des commerces :



Cartographie des équipements



Les grilles AFOM : synthèse et déclinaisons par axe de l'ORT

Par ailleurs, dans le cadre de la dynamique départementale « Petites Villes de Demain », le CAUE a réalisé, pour chaque commune labellisée, une matrice AFOM.

Annexe 1.3.2 : matrice AFOM réalisée par le CAUE sur la commune de Pontacq

Afin d'approfondir et compléter ce diagnostic synthétique, des chiffres clés et grilles AFOM ont été formalisés pour chaque axe de l'ORT. Le document final s'appuie sur différentes sources de données : les travaux réalisés par l'APGL et le CAUE, le dossier complet de la commune de Pontacq édité par l'Insee, le portrait de territoire réalisé avec l'outil Dataviz, l'étude de définition du volet stratégique en matière d'habitat co-réalisée avec le Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques, ainsi que des données qualitatives issues d'observation de terrain et d'entretiens avec des habitants, usagers, élus et acteurs locaux.

Annexe 1.3.3 – diagnostic relatif à la revitalisation du centre-bourg de Pontacq par axe thématique

Des diagnostics complémentaires pour croiser les regards sur le centre-bourg

Le diagnostic issu de l'étude urbaine :

En 2022, l'APGL a réalisé, un diagnostic complet en vue de l'élaboration d'un plan guide des espaces publics et de l'inscription de la commune dans la démarche d'Opération de Revitalisation du Territoire engagée aux côtés de la CCNEB. Le CAUE 64, en tant que partenaire technique, a accompagné la commune dans la rédaction du cahier des charges de l'étude et en a suivi le déroulement en participant notamment aux comités techniques et de pilotage. Ce dossier a été nourri et rythmé par différents temps de concertation (balade urbaine, ateliers avec les ambassadeurs « Petite Ville de Demain », réunions publiques). Voici les enjeux issus de ce diagnostic :

- Apaiser les déplacements dans le bourg historique
 - Calibrer la place des déplacements motorisés
 - Faciliter et inciter aux déplacements actifs
 - Développer la multimodalité pour faciliter l'accès aux polarités
- Valoriser la structure urbaine, paysagère et patrimoniale du centre-bourg
 - Qualifier, embellir et apaiser les espaces publics
 - Renforcer l'identité locale du centre-bourg
 - Mettre en valeur le cadre paysager du territoire
- Favoriser le développement urbain du centre-bourg
 - Accompagner la dynamique de développement
 - Inciter les opérations de rénovation du bâti ancien
 - Renforcer la centralité place Marcadieu en complémentarité avec les polarités urbaines

Annexe 1.4.1.1 : étude urbaine de revitalisation du centre-bourg : diagnostic et enjeux

Zoom sur l'habitat

Cadre socio-démographique

- Diminution démographique constante de 1968 à 1990 suivie d'une reprise irrégulière
- Diminution du nombre de ménages et diminution de leur taille induisant de nouveaux besoins en logements
- Un revenu fiscal annuel moyen de référence inférieur à la moyenne du périmètre intercommunal

Caractéristiques habitat-logement

- Une tendance à l'affaiblissement de l'attractivité résidentielle entre 2013 et 2018 malgré un regain depuis la crise sanitaire de 2020
- Des caractéristiques structurelles du parc alertant sur les risques de fragilité énergétiques et d'inadaptation impliquant des besoins d'amélioration

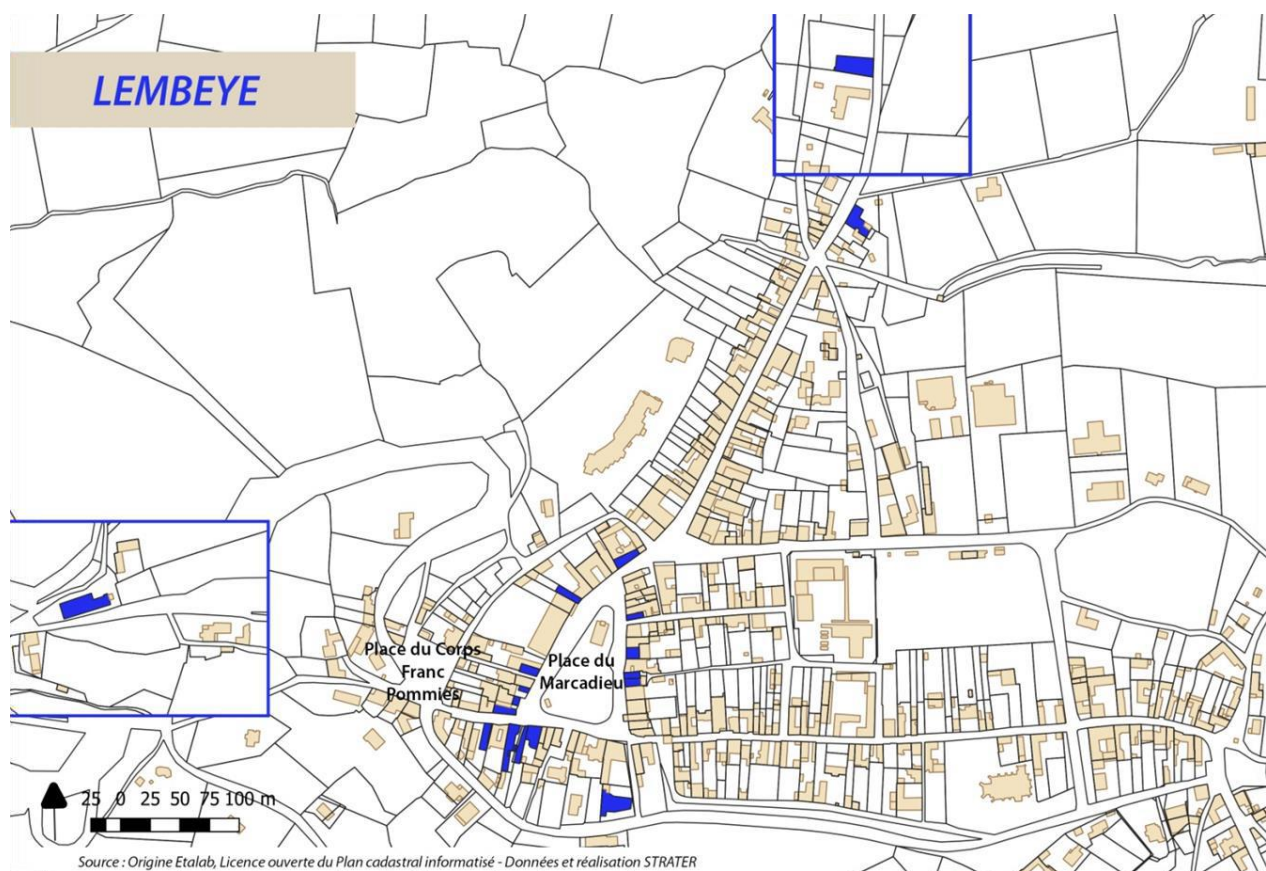
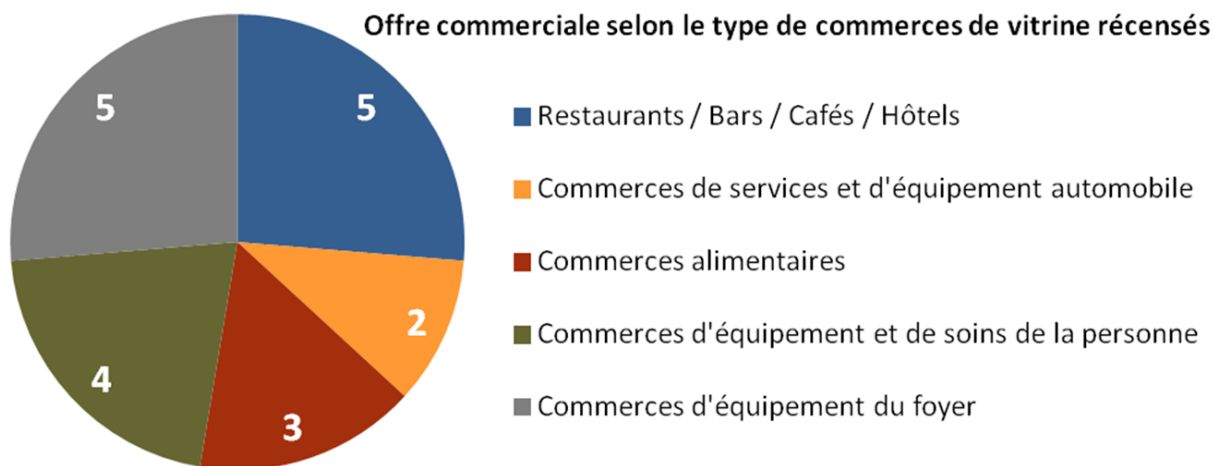
Le contexte du marché immobilier

- Un secteur locatif privé important au regard de la taille de la Commune, venant compenser une faible offre locative sociale. Les propriétaires sont majoritaires (64,5 %), toutefois cette part est inférieure à la moyenne intercommunale (81,9 %)

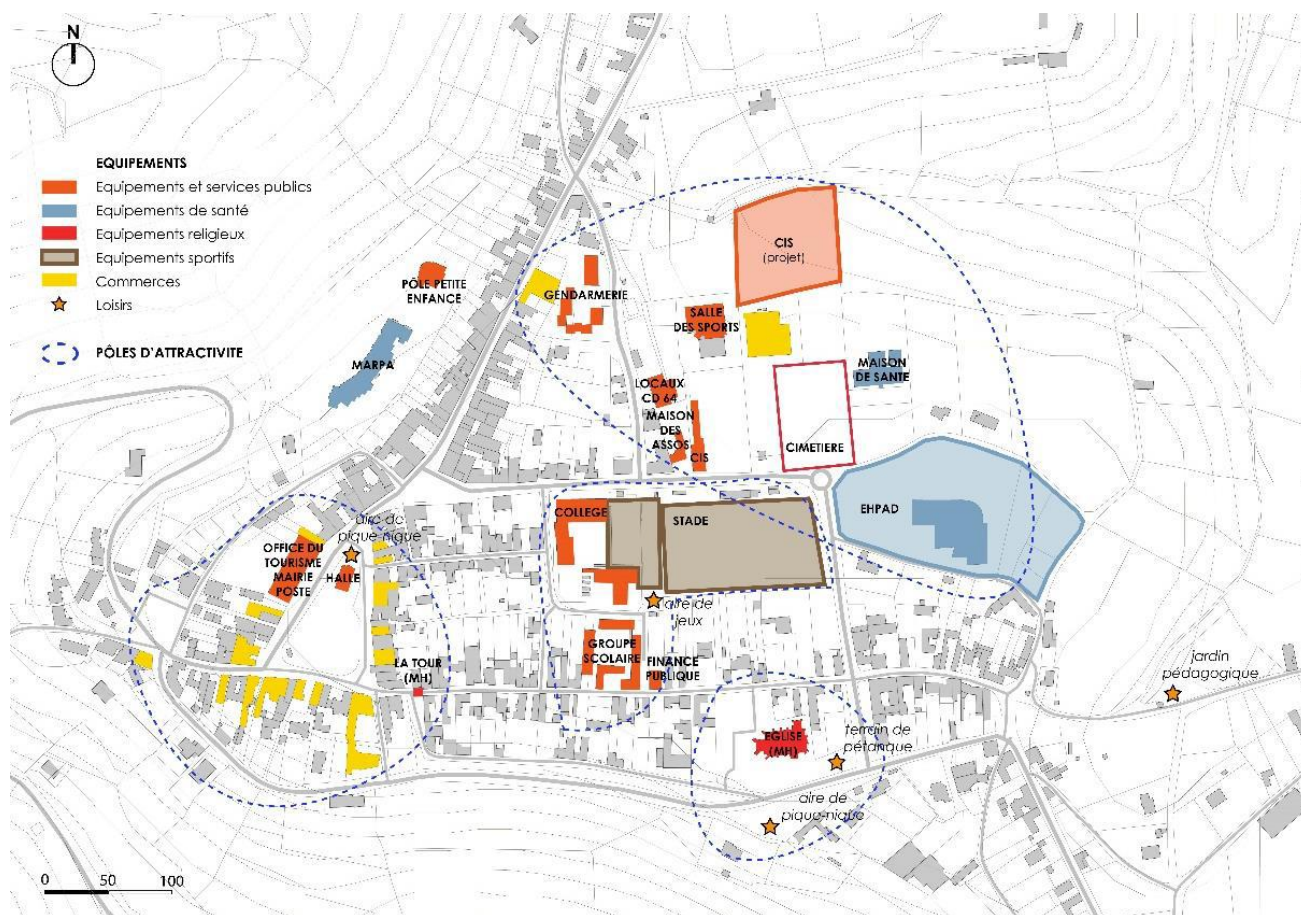
Annexe 1.1.3 Etude pré-opérationnelle relative à l'habitat

Zoom sur le commerce

La commune de Lembeye représente le seul pôle commercial situé dans la partie nord du territoire intercommunal. Les commerces sont presque tous localisés autour de la place Marcadieu au centre du village. Cette place accueille également un marché de plein vent tous les jeudi et dimanche matin. L'offre commerciale (une vingtaine d'établissements) est diversifiée, répond aux besoins de la clientèle et considérée comme de qualité. A titre d'exemple, le restaurant de la Tour est reconnu et génère des flux de clientèle. Plusieurs locaux commerciaux sont vacants depuis de nombreuses années, notamment en raison de leur inadaptation aux attentes des potentiels investisseurs. Toutefois, on observe des reprises depuis deux ans environ. En dehors de la place Marcadieu, une moyenne surface commerciale est située place du Foirail et un Point Vert se trouve au Nord de la commune.



Cartographie des équipements



La grille AFOM : synthèse et déclinaisons par axe de l'ORT

Afin de préciser ce diagnostic, des chiffres clés et grilles AFOM ont été formalisés pour chaque axe de l'ORT. Le document final s'appuie sur différentes sources de données : les travaux réalisés par l'APGL et le CAUE, le dossier complet de la commune de Lembeye édité par l'Insee, le portrait de territoire réalisé avec l'outil Dataviz, l'étude de définition du volet stratégique en matière d'habitat co-réalisée avec le Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques, ainsi que des données qualitatives issues d'observation de terrain et d'entretiens avec des habitants, usagers, élus et acteurs locaux.

Annexe 1.4.2 – diagnostic relatif à la revitalisation du centre-bourg de Lembeye par axe thématique

ARTICLE 10 - PREMIERES ORIENTATIONS ET OPERATIONS MATURES COMMUNAUTAIRES

10.1 « NORD-EST BEARN, VERS UN DEVELOPPEMENT MULTIPOLARISE SOLIDAIRE »

La phase de diagnostic a permis d'élaborer et de partager entre les Collectivités, l'Etat et les Partenaires une stratégie d'intervention pour les cœurs de bourg et un premier projet de redynamisation du cœur de bourg de Morlaàs dont les caractéristiques sont décrites ci-après, de façon synthétique, et en annexe n°1.1 de façon plus détaillée.

Au regard de ces enjeux, des caractéristiques de l'armature territoriale et de l'analyse des diagnostics des projets communaux, le développement du territoire passe par un maillage de polarités attractives. Le développement de celles-ci est indispensable pour que les services et équipements du quotidien des habitants du territoire soient pérennisés. De même, le développement des communes qui composent le bassin de vie des polarités confortera la présence des équipements et services sur les polarités. Il est donc question du développement de bassins de vie dans leur globalité, la pérennisation et le développement des équipements et services attendus par la population étant la résultante de ce développement.

Pour cela, les élus souhaitent **conforter le rôle des polarités** pré-identifiées en matière d'équipements et de services à la population, au regard des besoins exprimés par leur bassin de vie, et asseoir le rôle de communauté de communes en tant que **coordinatrice de la revitalisation du territoire**.

Elles ont toutes un rôle important pour leurs communes périphériques en matière de services, commerces et équipements, avec un niveau de rayonnement différent.

Le cas particulier de Soumoulou/Nousty doit être abordé en tant qu'une seule et même polarité. Les commerces et services principaux sont à Soumoulou. **Il n'y a pas d'intention d'inverser ce fait.**

Néanmoins, la dynamique démographique de Nousty et la géographie de ces deux communes intimement liées font que leur développement est indissociable.

Cet avenir indissociable est valable également pour toutes les polarités, supports du développement de leur bassin de vie dans le cadre d'une concertation. L'ORT peut être un espace pour construire cette coopération.

Dans un premier temps, bien que toutes les communes désignées "polarité" soient signataires, seule la ville de Morlaàs va définir un périmètre ORT.

La stratégie de mise en œuvre de l'ORT se décline en 5 axes :

- **Axe 1 : de la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville**
- **Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré**
- **Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions**
- **Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine**
- **Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements et services publics**

10.1.1 PARTIS-PRIS STRATEGIQUES POUR UNE VISION INTEGREE DES OPERATIONS DE REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS AU SEIN DU PROJET DE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN

Le parti-pris stratégique porté par le dispositif « Petites Villes de Demain » en Nord-Est Béarn se décline en une vision :

- Cohérente avec les documents stratégiques de référence nationale, départementale et régionale.
- Multiscale : le réseau de polarités renforce la position de chaque « bourg-centre » à l'échelle de son bassin de vie.
- Multi temporelle : le temps long implique évolutivité des projets, souplesse des dispositifs qui les encadrent et pédagogie auprès du grand public.
- Systémique : activer le cercle vertueux de la revitalisation en agissant de façon transversale sur tous les leviers (aménagement, fonctions urbaines, image).
- Collective : la création d'une dynamique collective à l'échelle des bassins de vie implique élus et acteurs de la société civile (commerçants, artisans, entrepreneurs, associations, habitants, etc.)
- Durable : transition écologique et résilience sont deux objectifs transversaux de la revitalisation du territoire.

Annexe 2.1 : Contribution des Petites Villes de Demain au projet de territoire intercommunal

10.2 LES OPERATIONS MATURES

Les parties s'entendent pour que la mise en œuvre du projet puisse se faire par les actions décrites ci-après, déployées conformément aux axes ci-avant exposés. Elles pourront être complétées ou révisées conformément aux dispositions de l'article 2.

Les annexes n°5.1 et 6.1 présentent le plan d'actions et le calendrier global des opérations projetées à ce jour par la Communauté de Communes.

Chaque action ayant été exposée de façon détaillée puis instruite par le ou les partenaire(s) financeur(s) concerné(s) par ladite action, fait l'objet d'une fiche opération annexée à la présente convention (annexe n°6.1).

mis à jour le : 23/05/2022									
Axes thématiques de l'ORT CCNEB	Objectifs	Actions	Opérations		Lieu (ORT ou hors ORT)	Porteur	Calendrier de réalisation	Budget K€ TTC	Gouvernance / Partenaires
			Numéros	Noms					
Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-bourg	Objectif 1 : Avoir une bonne connaissance de l'offre et de la demande	Action 1 : Vers une OPAH multi sites sur les polarités de la CCNEB ?	1111	Etude habitat et évaluation des dispositifs existants	ORT et hors ORT	CCNEB	2021	24	ANAH / CD64 / CAUE / Mairies
	Objectif 2 : Adapter le parc existant en mettant en place une politique volontariste de réhabilitation	Action 1 : Renforcer la communication auprès des particuliers sur les aides au logement déjà existantes.	1211	Mettre en place une communication multicanal sur les aides existantes	ORT et hors ORT	CCNEB	2021/...	1,20	UC / Mairies / CD64
		Action 2 : Accompagner les propriétaires pour répondre aux enjeux de transition énergétique, d'adaptation des logements et de lutte contre l'habitat indigne	1221	Maintenir la participation de la CCNEB au PIG départemental	ORT et hors ORT	CD64	2021/...	43,20	CCNEB
	Objectif 3 : Développer une nouvelle offre immobilière en centre-bourg adaptée à tous	Pour mémoire (actions portées par les communes et les opérateurs)	1311	Construction de logements neufs		Mairies			
Sous total Axe 1 :								68,40	
Axes thématiques de l'ORT CCNEB	Objectifs	Actions	Numéros	Opérations Noms	Lieu (ORT ou hors ORT)	Porteur	Calendrier de réalisation	Budget K€ TTC	Gouvernance / Partenaires
Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré	Objectif 1 : Conserver un linéaire commercial dense et attractif en hypercentre	Action 1 : Eviter les changements de destination des locaux d'activités en logements et assurer une intégration paysagère.	2111	Intervenir sur les vitrines vacantes afin de les embellir et de les animer	ORT et hors ORT	CCNEB	2020 - 2021	6	FISAC / Mairies / propriétaires
			2112	Créer un observatoire de la vacance commerciale	ORT	CCNEB	2021	7,84	AUDAP / CCI / CMA
			2113	Etude de faisabilité immobilier d'entreprise pour le Nord Est Béarn	ORT et hors ORT	CCNEB	2022	30,00	CCNEB / BE
	Objectif 2 : Modernisation : rénover et rendre accessible les commerces et services de proximité	Action 1 : Accompagner la transformation des équipements commerciaux de proximité	2211	Bilan conseils pour accompagner les décisions des chefs d'entreprises	ORT et hors ORT	CCNEB	2021 - 2023	57,60	FISAC / REGION / ENTREPRISES
			2212	Accompagner l'investissement des commerçants en matière de rénovation de façades, d'équipement et de nouveaux services	ORT et hors ORT	CCNEB	2021 - 2023	1 200	FISAC / REGION / ENTREPRISES
		Action 2 : Mise en œuvre de démarche qualité	2221	Déploiement de la charte qualité nationale « préférence commerce »	ORT et hors ORT	CCNEB	2021 - 2023	36	FISAC
	Objectif 3 : Adapter l'offre de proximité aux nouveaux modes de consommation (ex: outils de fidélisation, e-commerce, services disruptifs)	Action 1 : Accompagner la transition numérique des commerçants	2311	Proposer des formations aux acteurs économiques	ORT et hors ORT	CCNEB	2020 - 2022	66	FISAC / OF / ENTREPRISES
			2312	Mise en œuvre d'une plateforme numérique collective	ORT et hors ORT	CD64	2021 - 2023	12	CCNEB / OF / ENTREPRISES / FISAC
			2313	Créer de nouveaux services numériques	ORT et hors ORT	UC	2021 - 2022	24	FISAC / UC / CCNEB / ENTREPRISES
		Action 2 : Développer un marketing territorial dynamique mettant en avant l'outil économique des centres-bourgs	2321	Amélioration de la signalétique, dont signalétique connectée	ORT	CCNEB	2022	60 000	FISAC
			2322	Proposer des outils de fidélisation des clients du C-B	ORT et hors ORT	UC	2023	15 000	FISAC / UC / CCNEB
			2331	Essaimer les clubs de créateurs sur les Petites Villes de Demain	ORT et hors ORT	CCNEB	2021-2024	17 482,5 / an	CCNEB / ENTREPRISES
	Objectif 4 : Développer l'attractivité économique de proximité et restreindre les externalités négatives	Action 1 : Asseoir l'influence des marchés locaux	2411	Diversifier et développer l'offre présente sur les marchés	ORT	Mairies	2021	5	CCNEB / UC
			2412	Animer les marchés locaux (ex: thème + quizz + cadeau)	ORT	Mairies	2021	5	CCNEB / UC
			2413	Mener une étude de redynamisation des marchés locaux à l'échelle intercommunale	ORT et hors ORT	CCNEB et Mairies	2022 - 2023	50	CCNEB / Mairies
		Action 2 : Structurer le développement touristique	2421	Créer et développer la marque touristique du territoire	ORT et hors ORT	SMT NB	2021	30	CCNEB / CCLB / AaDT / CRNA
Sous total Axe 2 :								111 529,4	
Axes thématiques de l'ORT CCNEB	Objectifs	Actions	Numéros	Opérations Noms	Lieu (ORT ou hors ORT)	Porteur	Calendrier de réalisation	Budget K€ TTC	Gouvernance / Partenaires
Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	Objectif 1 : Identifier le rôle de l'EPCI en matière de mobilité	Action 1 : Positionner l'EPCI par rapport aux aspects règlementaires de la loi Mobilité du 24/03/2019	3111	Etude mobilité du Pôle Métropolitain du Béarn	ORT et hors ORT	PMB	2020 - 2021	30	CCNEB / Mairies
	Objectif 2 : Connecter les pôles générateurs de flux aux	Action 1 : Etude pour le développement d'une offre alternative à la voiture	3211	Réalisation d'un schéma directeur des mobilités douces	ORT et hors ORT	CCNEB	2021	36	CD64 / CRNA / Mairies
			3212	Création d'une vélo route Pau / Madiran	ORT et hors ORT	CD64	2021		CD64
Sous total Axe 3 :								66	
Axes thématiques de l'ORT CCNEB	Objectifs	Actions	Numéros	Opérations Noms	Lieu (ORT ou hors ORT)	Porteur	Calendrier de réalisation	Budget K€ TTC	Gouvernance / Partenaires
Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	Objectif 1 : Mettre en valeur les éléments patrimoniaux (bâti/culture/naturel) en	Action 1 : Découverte ludique et innovante des centres-bourgs	4111	Outils de "gamification" de la découverte des centres-bourgs	ORT	CCNEB	2021	6	CD64 / LEADER / Associations / CRNA
			4112	Refonte du PLR Ousse-Gabas	ORT et hors ORT	CCNEB	2021	309,6	CD64 / LEADER / Associations
	Objectif 2 : Fédérer les acteurs du territoire autour de sa valorisation	Action 1 : Tous prescripteurs du bien vivre en Nord-Est Béarn	4211	Eductour avec les partenaires du territoire	ORT et hors ORT	CCNEB	2021	1,2	CCI / CMA / Mairies
			4212	Création d'un "Menu" Nord-Est Béarn le temps d'un week-end	ORT et hors ORT	CCNEB	2021	30	SMTNB / restaurateurs / AaDT
Sous total Axe 4								346,8	
Axes thématiques de l'ORT CCNEB	Objectifs	Actions	Numéros	Opérations Noms	Lieu (ORT ou hors ORT)	Porteur	Calendrier de réalisation	Budget K€ TTC	Gouvernance / Partenaires
Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements et services publics	Objectif 1 : Dynamiser l'offre de proximité existante et future autour de pôles thématiques	Action 1 : Maintenir une offre de services publics de proximité	5111	Création de deux maisons France Services à Pontacq et Lembeye	ORT	CCNEB	2021	10	La Poste / Etat
			5112	Consolidation des tiers-lieux existant et amélioration du maillage sur le secteur Ousse-Gabas	ORT	CCNEB	2021	45	CRNA / ECF / Diapason / Mairie / Professionnels
			5113	Elaboration d'un projet culturel territorial	ORT et hors ORT	CCNEB	2022	30	
Objectif 2 : Améliorer l'inclusion numérique de la population	Action 1 : Développer les espaces d'accompagnement pour les populations en difficulté	5211	Mise en œuvre d'une démarche d'accompagnement des usagers	ORT et hors ORT	FIBRE 64	2021		Fibre 64 / CD64 / Unis Cité	
		5212	Territoire pilote pour l'essaimage de la démarche d'inclusion numérique	ORT	CCNEB	2021		Fibre 64 / CD64	
Objectif 3 Développer la démocratie participative	Action 1 : Informar, consulter et concerter les élus, acteurs institutionnels, forces vives et habitants	5311	Mise en place de groupes d'ambassadeurs "Petites Villes de Demain"	ORT et hors ORT	CCNEB / Mairies	2021	-	ELUS HABITANTS ACTEURS LOCAUX	
Sous total Axe 5								85	

11.1 PRESENTATION DU PROJET « MORLAAS 2030 : CŒUR D'UN TERRITOIRE EN MOUVEMENT »

11.1.1 PREAMBULE

En position charnière entre l'agglomération paloise et la région agricole du Nord-Est et du Vic Bilh, Morlaàs a connu une croissance démographique rapide. La population a pratiquement doublé en 30 ans. Elle compte aujourd'hui 4538 habitants. Sa localisation et sa proximité avec l'autoroute A64, rendent attractive la commune de Morlaàs sur les plans résidentiel et économique. Cette localisation géographique génère une évolution démographique positive favorable aux commerces mais amplifie également l'évasion commerciale.

Ville centre d'un bassin de vie d'une quarantaine de communes périurbaines et rurales, elle concentre la plupart des associations sportives et culturelles (54 associations dont 17 clubs sportifs). La commune compte également 3 écoles publiques (440 enfants) et une école privée (200), un collège de 800 élèves situé place de la Hourquie et un Lycée Hôtelier (380).

Le passé historique de Morlaàs et ses éléments de patrimoine remarquables ne sont pas suffisamment mis en valeur.

Le niveau de service est bon mais le centre bourg de Morlaàs connaît une situation fragile tant au niveau des commerces que de l'habitat. En effet, malgré le dynamisme démographique et le doublement de la population en moins de trente ans le nombre de commerces de centre-ville a progressivement diminué. De même, les logements du centre bourg connaissent une vacance structurelle, de l'insalubrité et donc des façades mal ou non entretenues. En résulte un impact visuel négatif sur l'attractivité du bourg.

Les commerces de la commune se situent dans le centre-bourg, autour de la place Sainte-Foy, et s'étirent dans les rues qui en partent : rue Marcadet, rue Bourg Mayou et rue des Cordeliers. La place de la Hourquie, un peu plus excentrée par rapport au centre-bourg, accueille également quelques commerces. Globalement, l'offre commerciale du centre-bourg est conséquente et diversifiée. Par contre, il convient de souligner la présence de nombreuses vitrines de banques, assurances, agences immobilières, comptables, notaires, etc., rue Bourg Mayou, sachant que ces établissements ne génèrent que très peu de flux.

Enfin, la connexion entre les différentes rues commerçantes du centre-bourg n'est pas optimale, générant une relative discontinuité entre les différents secteurs. Ainsi, la rue Bourg Bayou est bien aménagée pour faciliter l'accès piétonnier aux commerces. Par contre, au niveau de la rue Marcadet et de la rue des Cordeliers, les trottoirs pour le cheminement piétonnier sont relativement étroits : ces rues accueillent des commerces et pourraient être plus commerçantes avec une circulation apaisée. Le stationnement en zone bleue n'est pas mis en application à ce jour. Par contre, de très nombreuses zones de stationnement sont aménagées en différents points de la commune, facilitant l'accès aux différents commerces.

Par ailleurs, 2 supermarchés sont implantés sur la périphérie de la commune, dont la zone commerciale Mouly-Baratnau, accueillant une quinzaine de commerces autour du supermarché Intermarché. Cette situation aggrave l'évasion commerciale du centre- bourg : transfert d'une boulangerie et de la pharmacie vers cette zone.

Sur le logement, l'action menée par le département (PIG BIEN CHEZ SOI) et soutenue par l'intercommunalité a permis quelques rénovations.

Fort de ce constat, la ville de Morlaàs a initié fin 2017 une opération globale de revitalisation du centre-bourg. Il s'agissait d'identifier les enjeux qui amélioreront la cadre de vie des habitants et permettront de maintenir l'attractivité de la ville et de son centre historique.

Le diagnostic territorial (cf. annexe n°1.3 et 1.4) a été construit sur les thématiques suivante :

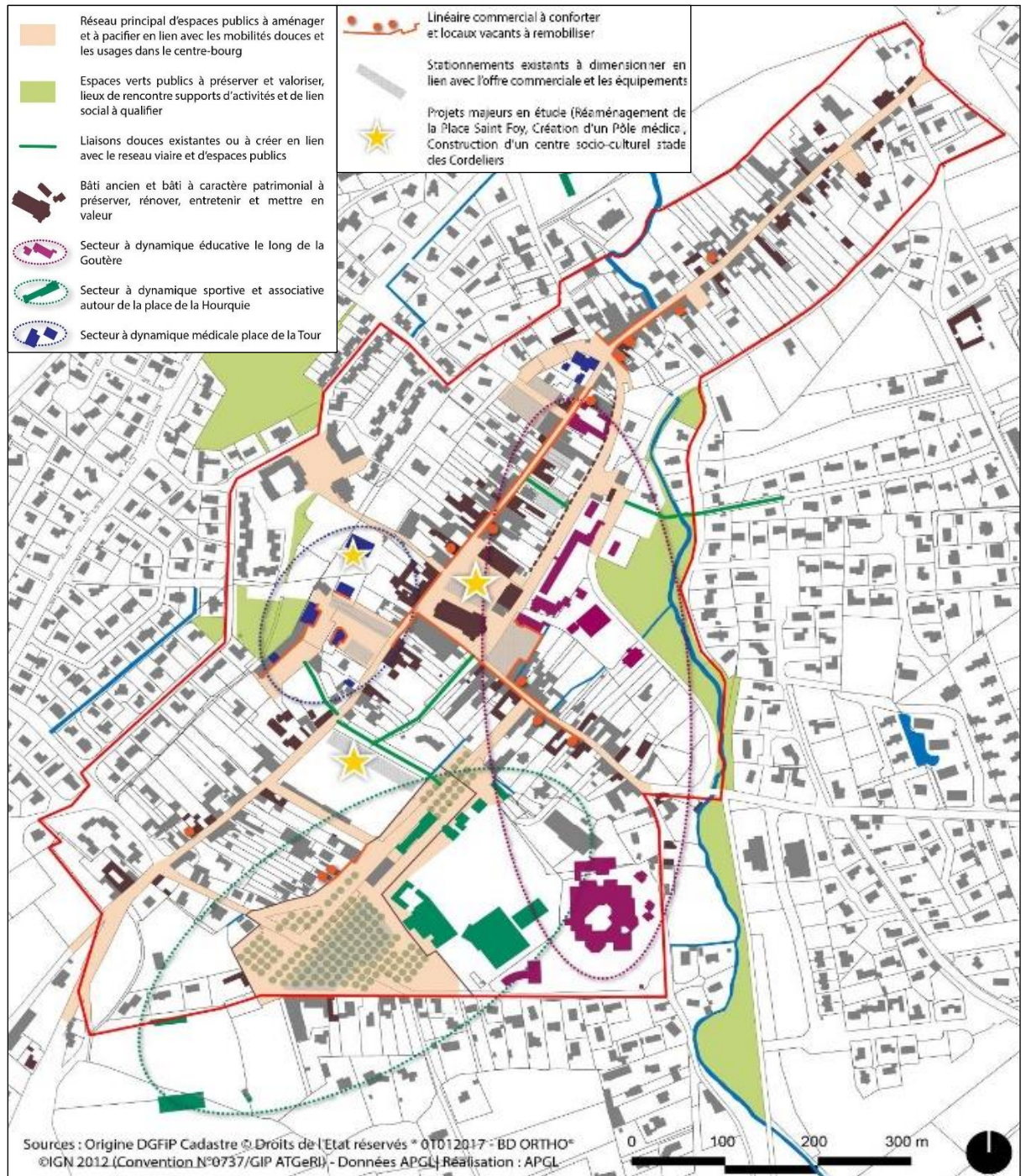
- Contexte territorial
- Equipements, habitat, mobilité
- Dynamique commerciale
- Espaces publics, patrimoine, paysage

Cette étude urbaine a été accompagnée d'une Evaluation d'Impact sur la Santé. L'idée de cette évaluation était de déterminer si le projet de revitalisation du centre-bourg peut avoir des conséquences positives et/ou négatives sur la qualité de vie et la santé des morlanais (cf. Rapport final d'EIS en annexe n°..) et dès lors déterminer comment réajuster au mieux le projet pour optimiser ses potentiels positifs et réduire ses effets négatifs.

Concernant la question de la dynamique commerciale, ces études ont été enrichies par une étude FISAC (Fond d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce) (cf. annexe n°..) menée par la Communauté de communes du Nord-Est-Béarn.

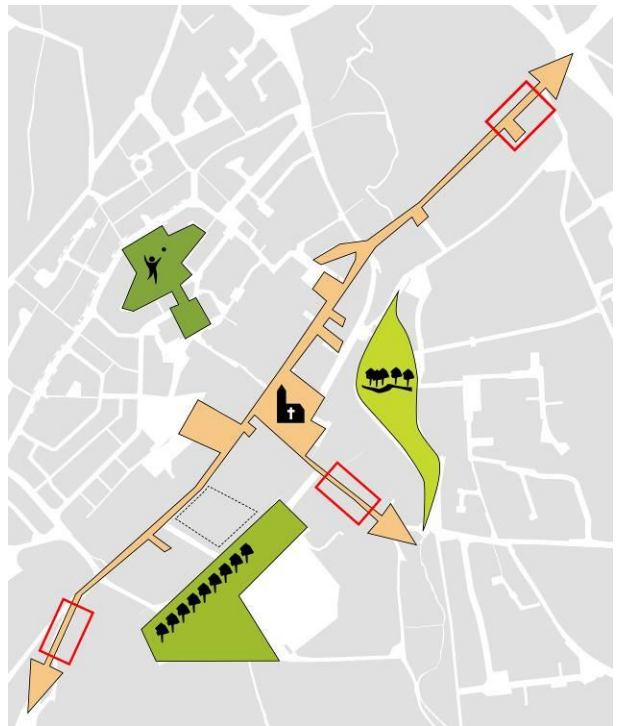
L'idée directrice de cette opération globale de revitalisation du centre bourg est de promouvoir l'attractivité de Morlaàs en se basant sur un cadre de vie de qualité. Pour rendre de nouveau attrayant son cœur historique, Morlaàs devra relever des défis majeurs :

- Redynamiser et pérenniser le commerce,
- Faciliter l'accès aux services publics et aux soins,
- Concilier la valorisation des espaces urbains et publics avec le caractère historique et rural fondant l'identité communale,
- Maintenir un équilibre entre le développement urbain et la préservation d'un patrimoine naturel et paysager de qualité, ceci dans une perspective de développement durable de son territoire.
- Requalifier ses espaces publics dominés par l'automobile en valorisant les modes de déplacement doux, en les sécurisant et les rendant accessibles à tous.
- Accompagner la requalification des espaces publics, en s'appuyant sur le PLU en cours de révision, en mobilisant l'investissement privé dans la rénovation des façades, des devantures de commerces et des immeubles vacants et insalubres.
- Intégrer les futurs projets (résidence sénior, rénovation ancienne gendarmerie, pôle socio-culturel, village santé, ...) dans une réflexion globale.



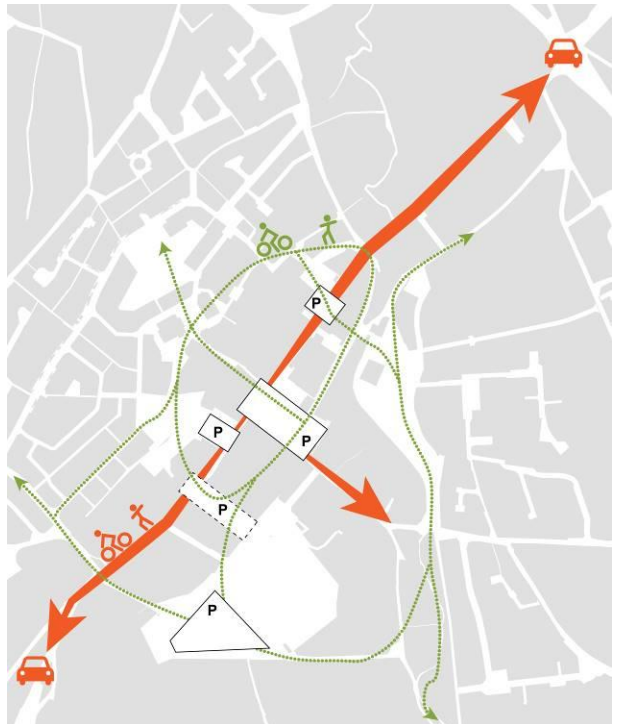
ESPACES PUBLICS : REVALORISER ET REQUALIFIER LES ESPACES PUBLICS DU CENTRE BOURG

- ➔ Rendre lisible la structure urbaine séquencée le long des voies historiques en aménageant les « respirations » et en qualifiant les entrées de bourg (notamment entrée sud)
- ➔ Réaménager certains espaces publics en s'appuyant sur leur identité et sur les usages pour les rendre conviviaux et adaptables dans le temps
- ➔ Promouvoir une vision durable de la ville en apportant un traitement paysager avec végétation qualitative pour les espaces publics
- ➔ Sécuriser et pacifier les zones de stationnement et l'accès aux équipements, commerces et services du centre-ville en partageant les espaces publics entre les différents modes de transport
- ➔ Améliorer la signalétique et l'information
- ➔ Inciter à la déambulation en multipliant les ambiances, les espaces supports de liens sociaux, appropriables et conviviaux



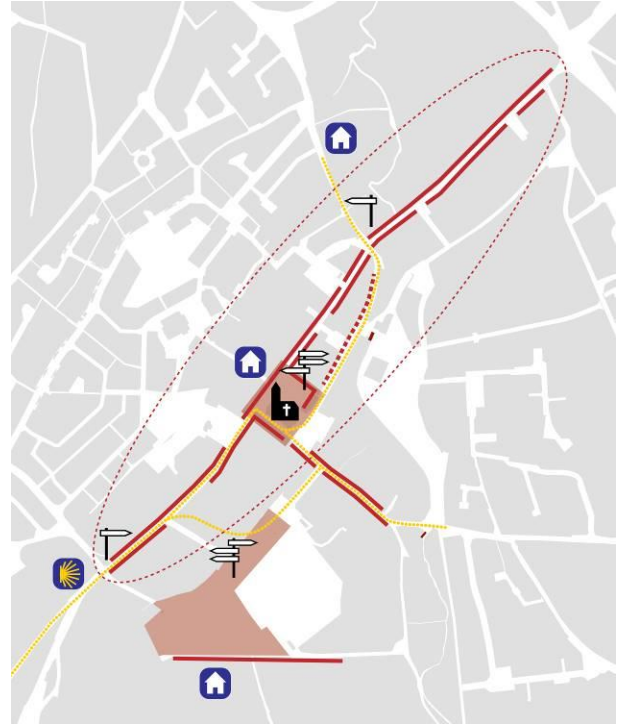
MOBILITE : FACILITER ET DEVELOPPER LES DEPLACEMENTS DOUX

- ➔ Requalifier et sécuriser certaines voies historiques impropres à la déambulation piétonne en aménageant des rétrécissements, ralentissements laissant plus de place aux modes de déplacements doux
- ➔ Etendre et connecter les espaces de mobilités durables existants (bande cyclable, voie piétonne, trottoir, voiture électrique, stationnement vélos) pour faciliter l'accessibilité aux équipements et commerces du centre-bourg et en lien avec les itinéraires interurbains
- ➔ Maîtriser, dimensionner et qualifier l'offre de stationnement existante tout en valorisant les déplacements alternatifs



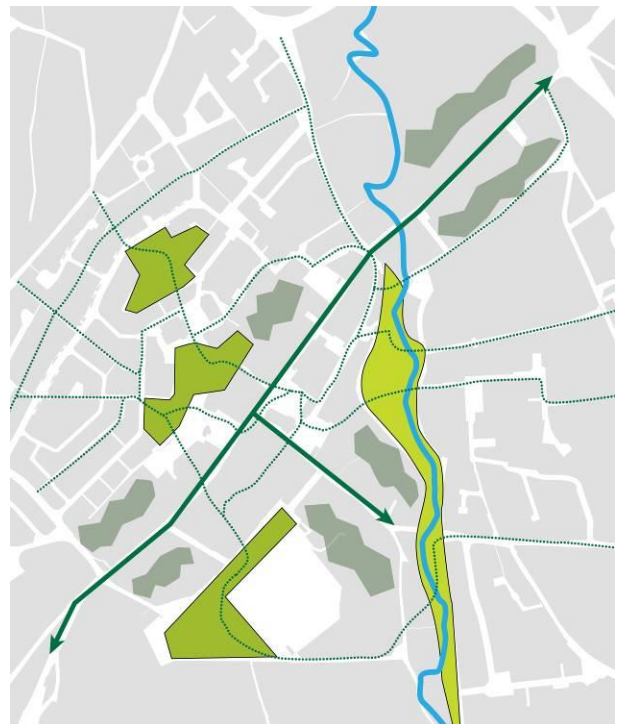
PATRIMOINE : PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE BATI, NATUREL ET CULTUREL

- Promouvoir l'offre touristique avec création de parcours en lien avec une offre d'hébergement et d'accueil touristique renforcée et de signalétique adaptée (auprès de touristes mais aussi d'habitants du bassin de vie)
- Consolider et multiplier les actions associatives, d'animation, de communication autour du patrimoine (ateliers, expositions, découvertes d'itinéraires architecturaux ou paysagers, construction d'un récit pour les générations futures)
- Traiter les abords, l'accessibilité et la mise en valeur des éléments patrimoniaux en lien avec l'aménagement des espaces publics pour préserver le caractère identitaire des lieux symboliques du centre bourg de Morlaàs
- Inciter à la restauration du bâti ancien et prioriser les opérations de rénovation et de réhabilitation



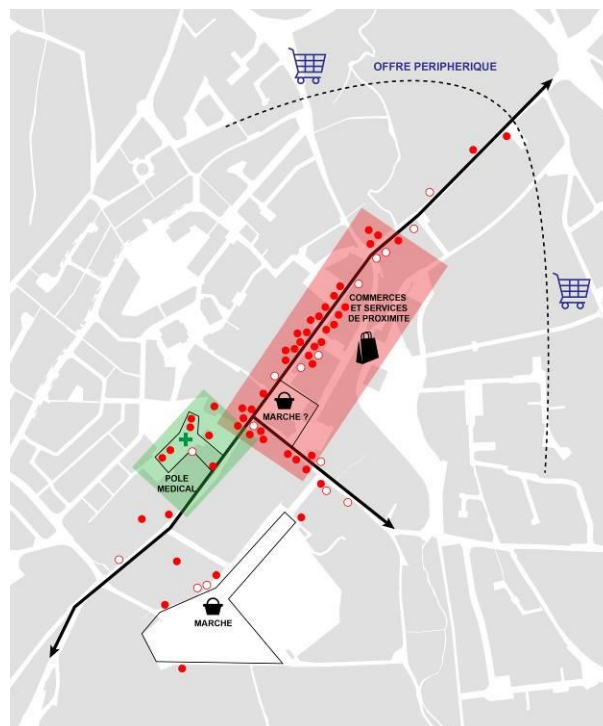
ENVIRONNEMENT : PROPOSER UN DEVELOPPEMENT RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA QUALITE DE VIE EN VALORISANT LE CARACTERE PAYSAGER ET RURAL DE LA COMMUNE

- Conforter les modes de déplacement doux dans le centre bourg pour limiter la place et l'impact des véhicules motorisés
- Aménager des ambiances paysagères et végétalisées de détente et de lien social (plaine des sports, le long de la Gouttère, plaine de jeux) et proposer des animations autour de pratiques durables partagées
- Introduire une dimension végétale dans les espaces publics pour faire dialoguer les ambiances urbaines et rurales, articuler ces paysages à toutes les échelles et mettre en valeur les continuités écologiques
- Préserver les jardins en cœur d'îlots qui participent à la qualité de vie dans les logements le long des axes historiques
- Optimiser la gestion du foncier sur le territoire de la commune en conservant des espaces de respiration



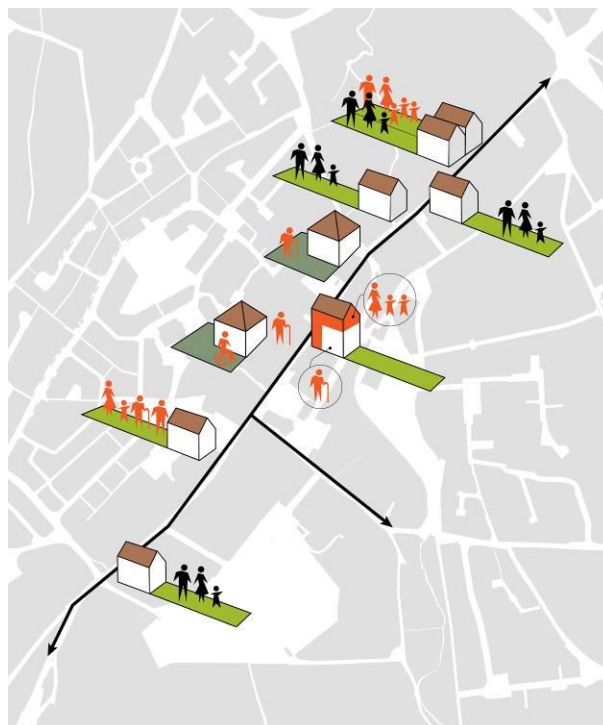
COMMERCES ET SERVICES : SOUTENIR L'OFFRE COMMERCIALE DU CENTRE-BOURG POUR CREER UN POLE MAJEUR FACE A L'OFFRE PERIPHERIQUE

- Favoriser le regroupement, les actions collectives et l'animation au sein du tissu commercial
- Rénover et rendre accessible les commerces de proximité
- Reconquérir les locaux commerciaux vacants aux emplacements stratégiques
- Améliorer l'impact des vitrines vides sur la perception de l'offre depuis l'espace public
- Adapter l'offre de proximité aux nouveaux besoins pour l'enrichir, la compléter et la valoriser (producteurs locaux, circuits courts, services manquants...)
- Assoir l'influence des marchés locaux et conforter leur implantation (physique et temporelle) pour le centre bourg
- Encadrer le développement de l'offre périphérique sur la commune (via le PLU)



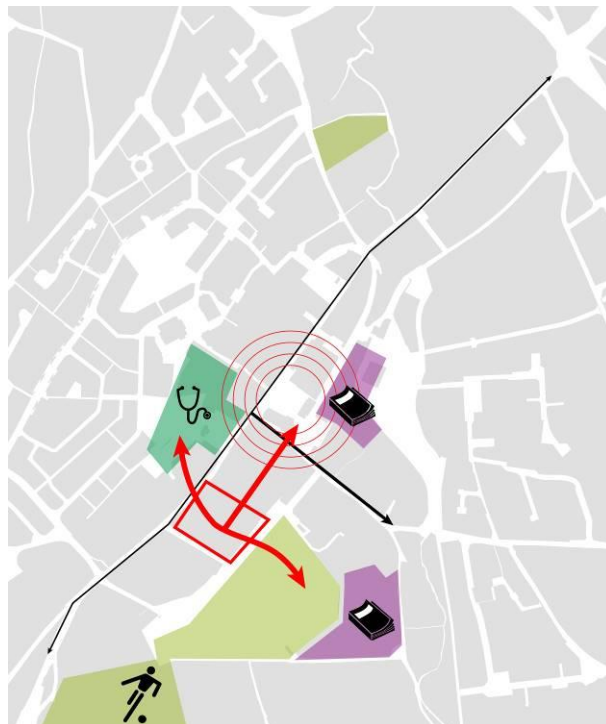
LOGEMENTS : PROPOSER UNE OFFRE IMMOBILIERE ATTRACTIVE, ADAPTEE AUX BESOINS ET PEU CONSOMMATRICE D'ESPACE

- Proposer des logements accessibles et adaptés à tous (personnes âgées, à mobilité réduite), à loyers raisonnables, encourageant la mixité sociale et intergénérationnelle dans le centre bourg
- Lutter contre l'habitat indigne et dégradé en améliorant l'état du bâti ancien (démarches via l'ANAH/SOLHA...) en vue de la valorisation patrimoniale du bâti et de sa qualité énergétique. Associer le tissu d'artisans locaux autour de l'amélioration du parc de logement et de l'innovation
- Mettre en valeur la qualité de vie dans les logements le long des axes historiques (présence de jardins, proximité des équipements...) pour rendre cette offre attractive.



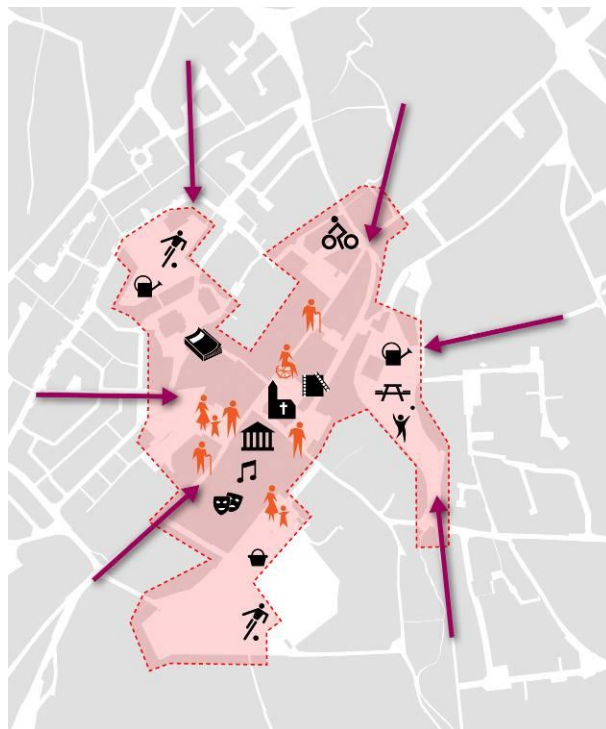
EQUIPEMENTS : DYNAMISER L'OFFRE DE PROXIMITE EXISTANTE ET FUTURE AUTOUR DE POLES THEMATIQUES

- Valoriser les pratiques et les équipements sportifs de la commune autour de la place de la Hourquie
- Assoir l'influence du pôle médical place de la Tour en lien avec la création de la résidence sénior et en favorisant l'implantation de services de santé
- Ancrer l'ensemble de l'offre éducative le long de la Gouttière
- Conforter une offre de stationnement répartie et adaptée (ex : parking des Cordeliers)
- Maintenir la centralité administrative autour de la place Sainte Foy
- Inscrire le nouvel équipement socio culturel comme articulation entre les différentes fonctions urbaines stratégiques



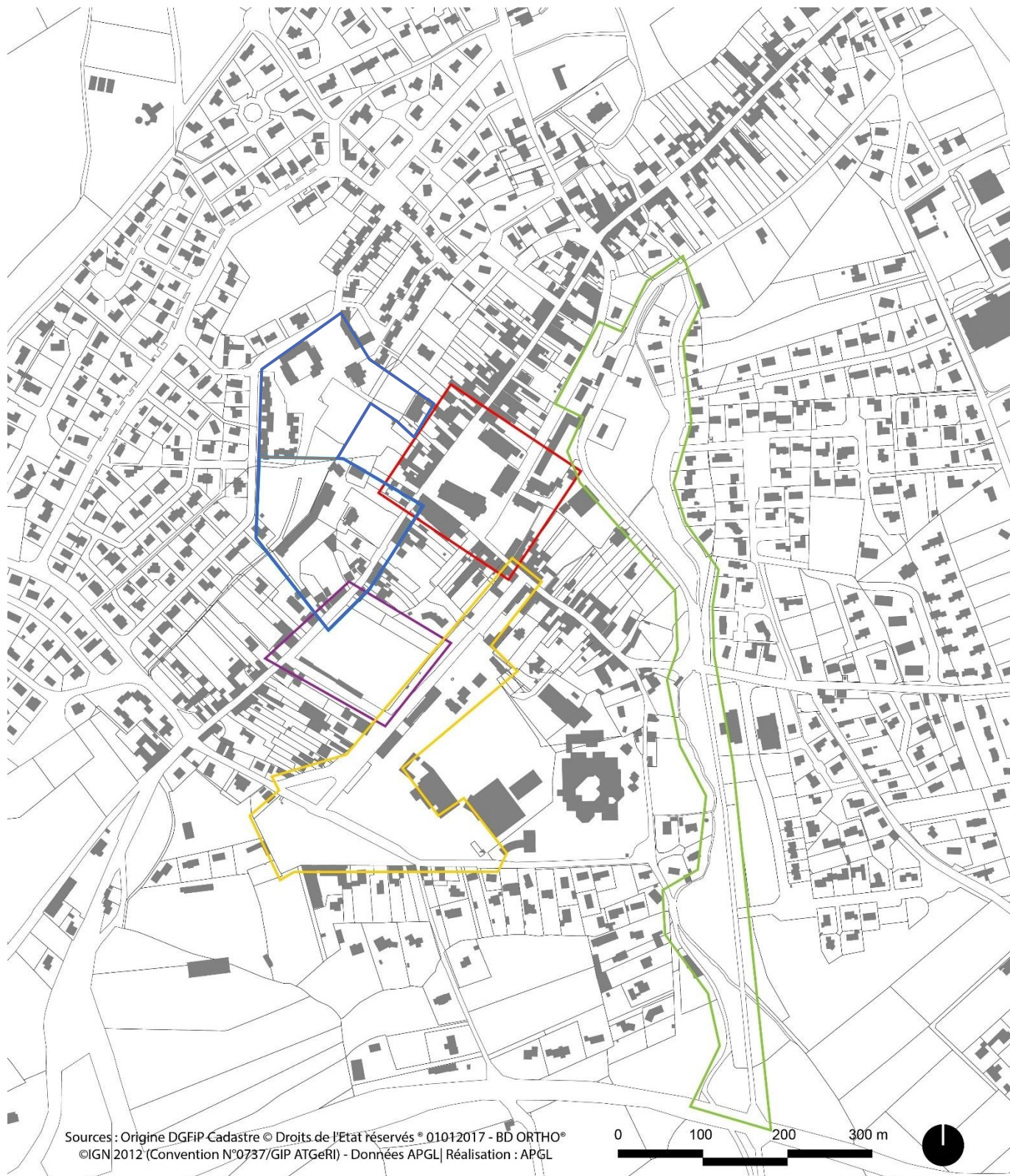
ANIMATION : DEVELOPPER LA VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE FACTEUR DE LIEN SOCIAL

- Renforcer les espaces et équipements publics comme supports de l'animation culturelle. Multiplier les lieux d'échange et de lien social multigénérationnels en centre bourg
- Appuyer le développement de la vie culturelle et associative sur les éléments identitaires du territoire et sur les éléments de patrimoine matériel et immatériel local (ex : histoire, patrimoine, sport...)
- Mettre en place des événements fédérateurs (ex : fête du sport, animations autour de l'histoire de la ville, géocaching, escape game urbain, rando vtt...)
- Mobiliser la population et les multiples acteurs grâce à une communication dynamique et multi support accessible à tous.

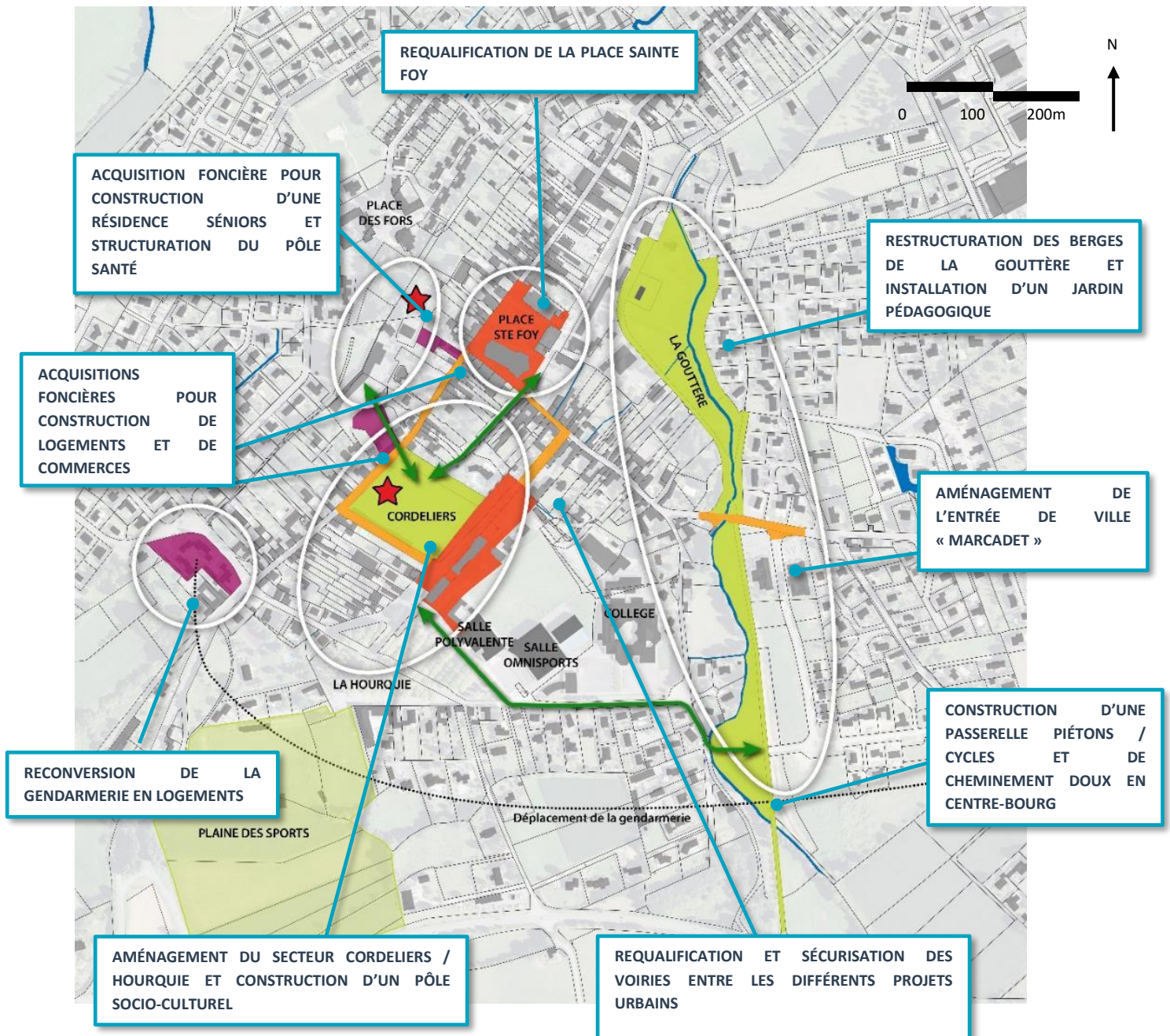


SECTEURS A ENJEU :

- | | | |
|--|--|---|
|  Place Sainte Foy |  Place de la Hourquie |  Le long de la Gouttière |
|  Secteur des Cordeliers |  Place de la Tour – Placette des Fors | |



11.1.4 PROJETS STRUCTURANTS



11.1.5 TABLEAU DES OPERATIONS MATURES

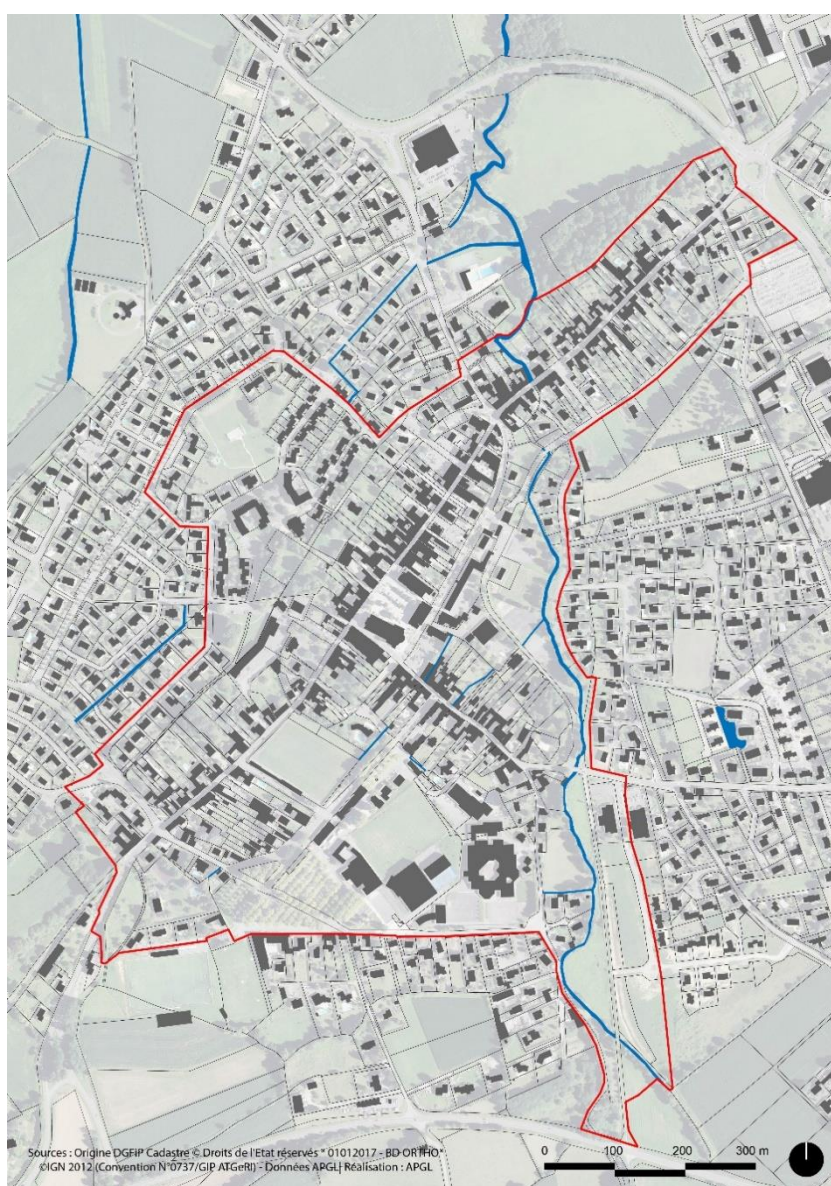
Les annexes n°4.2 et 5.2 présentant le plan d'ensemble du projet Morlaàs 2030.

Axes thématiques de l'ORT CCNEB	Objectifs	Actions	Opérations	
			Numéros	Noms
Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-bourg	Objectif 2 : Adapter le parc existant en mettant en place une politique volontariste de réhabilitation	Action 2 : Réinvestir le bâti ancien et vétuste.	1221	Ilôt de la Tour
			1223	Réhabilitation de l'espace bureau - place de la Tour.
			1224	Identification des immeubles ou îlots dégradés pouvant donner lieu à une ORI
			1231	Rue Bourgneuf
	Objectif 3 : Développer une nouvelle offre immobilière en centre-bourg adaptée à tous	Action 2 : Intensifier le plan communal de rattrapage du déficit de logements sociaux. Objectif de 20% de LLS en 2025	1232	Rue Marcadet
			1311	Création d'une résidence sénior ou intergénérationnelle de 33 logements
			1321	Ilôt des Cordeliers - Programme de création de 17 LLS
			1322	Maison du Marcadet - Programme de construction de 22 LLS
			1323	Transformation de l'ancienne gendarmerie - Programme de rénovation et construction - 16LLS
			1324	Chemin Latour - Programme de 9 logements
Objectif 4 : Communiquer autour du projet de revitalisation et sur les atouts dont bénéficie le centre-bourg	Action 1 : Mettre en place une politique de promotion territoriale mettant en avant les projets et les atouts du centre-bourg et son rayonnement au-delà de Morlaàs	1326	Création d'une Maison Relais	
		1411	Communication et animation autour des projets. Campagne "MORLAAS 2030 - Cœur d'un territoire en mouvement"	
Axes thématiques de l'ORT CCNEB	Objectifs	Actions	Numéros	Opérations
Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré	Objectif 1 : Conserver un linéaire commercial dense et attractif en hypercentre	Action 1 : Eviter les changements de destination des locaux d'activités en logements et assurer ue intégration paysagère	2111	Intervenir sur les vitrines vacantes afin de les embellir et de les animer
			2112	Eviter les changements de destination des locaux d'activités en logements
	Objectif 2 : Modernisation : rénover et rendre accessible les commerces et services de proximité	Action 1 : Faciliter la mise en accessibilité	2211	Création de trottoirs et d'une terrasse place Ste Foy
	Objectif 3 : Adapter l'offre de proximité aux nouveaux modes de consommation (ex: outils de fidélisation, e-commerce, services disruptifs)	Action 1 : Développer un marketing territorial dynamique mettant en avant l'outil économique du centre-bourg	2311	Campagne de communication sur les acteurs économiques présents dans le C-B (ex: pancarte promotion, table interactive, clip promotionnel)
			2411	Moderniser les marchés locaux
	Objectif 4 : Développer l'attractivité économique de proximité et restreindre les externalités négatives	Action 2 : Promouvoir des activités économiques durables	2421	Étude et accompagnement d'un projet d'installation de maraîchage en régie communale
			2422	Installer une centrale photovoltaïque sur toiture de bâtiment et/ ou d'une ombrière sur un parking
Axes thématiques de l'ORT CCNEB	Objectifs	Actions	Numéros	Opérations
Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	Objectif 2 : Adapter et sécuriser les déplacements en centre-bourg	Action pré-opérationnelle : Faciliter les déplacements en favorisant une offre alternative à la voiture individuelle	3201	Réalisation d'un plan de mobilité centre-bourg (circulation et stationnement)
		Action 1 : Partage de la voirie pour une circulation apaisée et accessible à tous	3211	Etendre la "zone pacifiée" en zone 30 voire en zone de rencontre
		Action 2 : Développer l'usage des modes de circulation doux marche et vélo	3223	Requalifier la continuité douce le long des berges de la Gouttière
	Objectif 4 : Requalifier et sécuriser l'espace public pour favoriser les déplacements doux interquartiers et anticiper la bonne desserte des lieux de vie futurs	Action 2 : Créer et calibrer les futures voies douces structurantes	3424	Liaison douce Hourquie - Rue Françoise DOLTO
Axes thématiques de l'ORT CCNEB	Objectifs	Actions	Numéros	Opérations
Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	Objectif 1 : Mettre en valeur les éléments patrimoniaux (bâti/culturel/naturel) en lien avec l'aménagement des espaces publics	Action 2 : Accompagner les projets d'aménagement en centre-bourg de recherches d'archéologie préventive	4121	Archéologie préventive stade des cordeliers
			4122	Archéologie préventive Ilot des Cordeliers
			4124	Archéologie préventive rue Marcadet
	Objectif 2 : Promouvoir l'offre de randonnée, d'accueil touristique et d'hébergement (Exploiter les itinérances)	Action 1 : Améliorer l'hébergement touristique	4211	Travaux d'amélioration du camping municipal et de la Halte pour les pèlerins du Chemin de St Jacques
			4311	Création d'un parc urbain en lieu et place de l'ancien Stade des Cordeliers
	Objectif 3 : Offrir un cadre de vie agréable	Action 1 : Restructurer l'espace public pour une meilleure valorisation	4312	Requalification de la rue de la Placette
			4314	Requalification rue Marcadet
			4310	Etude préopérationnelle secteur place de la Tour
			4321	Aménagement entrée sud-est, rue Marcadet
Axes thématiques de l'ORT CCNEB	Objectifs	Actions	Numéros	Opérations
Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements et services publics	Objectif 1 : Dynamiser l'offre de proximité existante et future autour de pôles thématiques	Action 1 : Faciliter l'accès des services publics à tous par l'amélioration des bâtiments publics communaux	5111	Modernisation de l'Hôtel de Ville
			5114	Réaménagement de l'Espace Social des Fors et modernisation de la Bibliothèque municipale.
			5117	Modernisation du restaurant scolaire
		Action 3 : Proposer des expositions en plein air et agrémenter les chemins de balades touristiques d'éléments d'art ou de patrimoine.	5131	Création d'une exposition historique le long de l'ancienne ligne de tramway
			5132	Création d'une exposition retraçant l'histoire des Cordeliers : couvents et cœur sportif de Morlaàs
		Action 4 : Développer le sport santé et rendre la pratique accessible à tous.	5144	Création d'une aire de sports urbains
	Objectif 2 : Multiplier les espaces d'échanges et renforcer les équipements publics, supports de l'animation culturelle et de lien multigénérationnel	Action 1 : Développer les actions de sensibilisation en faveur de développement durable	5212	Aménager des jardins collectifs/pédagogiques ou des parcelles solidaires complémentaires de la grainothèque.
			5321	Développer un volet participatif au budget communal
	Objectif 3 : Fédérer les acteurs du territoire autour de sa valorisation	Action 2 : Développer la concertation citoyenne en incluant les morlanais aux projets publics de la conception à la réalisation	5322	Mettre en place des commissions citoyennes thématiques
			5323	Remise en place d'un conseil des jeunes

11.1.6 PERIMETRE ORT DE MORLAAS

Le périmètre ORT de Morlaàs a été défini autour du cœur historique les 4 quartiers du cadastre napoléonien Morlaàs-vieille, Bourg-mayou, Bourg-neuf et Lahourquie. Auxquels ont été ajoutés les nouveaux secteurs à fort enjeux que sont les berges de la Gouttère, la place de la Tour et le quartier des Fors.

Les Paroisses se sont accordées pour reconnaître le périmètre d'intervention ci-après valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).



11.2.1 PREAMBULE

Présentation de la commune

Une polarité rurale au positionnement stratégique

Située à l'interface entre les agglomérations de Pau, Tarbes et Lourdes, Pontacq a la particularité d'être positionnée à la frontière entre deux départements (les Pyrénées Atlantiques et les Hautes Pyrénées) et entre deux régions (la Nouvelle Aquitaine et l'Occitanie).

Si la ville est relativement étendue (2 885 ha), son aire d'influence est plus importante encore puisqu'elle s'étend sur sept communes (dont Lamarque-Pontacq dans le 65), ce qui représente 6000 individus environ. La population communale est de 2 932 habitants (Insee 2016), avec une croissance démographique annuelle régulière (+0,7 %) supérieure à la croissance départementale (+ 0,5 %) et nationale sur les 10 dernières années. Pontacq est ainsi considérée par le SCoT du Grand Pau comme une polarité majeure rurale, au même titre que Garlin et Arzacq-Arraziguet par exemple. En tant que bourg-centre de l'ancienne communauté de communes Ousse-Gabas, Pontacq exerce un rôle de centralité à l'échelle du bassin de vie, ce qui lui confère une certaine vitalité sociale et commerciale, ainsi qu'un bon niveau de service. La ville compte notamment 64 associations (dont 15 associations sportives), 2 collèges, une maison de santé, 2 établissements pour personnes âgées et de nombreux équipements sportifs (salle des sports, piscine, stades, terrains de tennis, city-stade, etc.). Dans l'optique de cultiver son identité sportive, Pontacq a récemment obtenu le label « Terre de Jeux 2024 » délivré par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques.

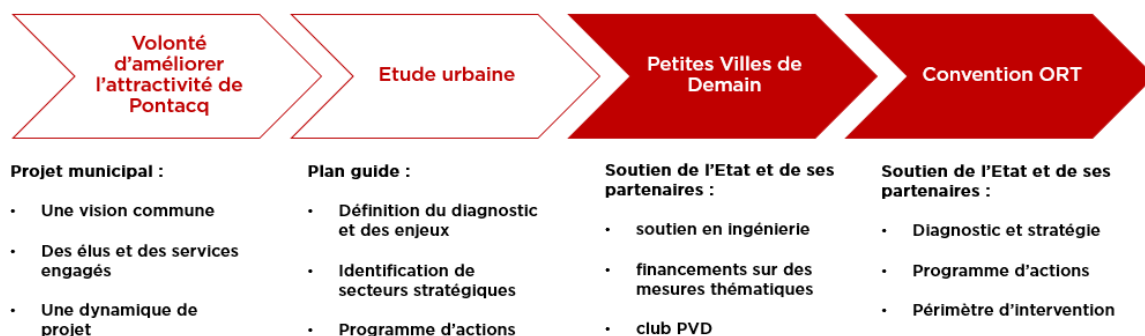
Une forme urbaine façonnée par l'eau et l'histoire

Le paysage Pontacquais est marqué par plusieurs périodes historiques ayant laissé un héritage à forte valeur patrimoniale : un passé médiéval (tour du XIII^e siècle et vestiges de remparts) et un passé industriel à partir du XVII^e (ancienne gare, friches héritées des manufactures d'étoffes et de laine, puis des tanneries et ateliers de fabrication de chaussures aujourd'hui disparus). A partir du XX^e siècle, Pontacq a connu une urbanisation de secteurs en discontinuité de la zone urbaine existante, puis le comblement des espaces non urbanisés au coup par coup. Par ailleurs, son développement urbain et agro-industriel est étroitement lié à la rivière de l'Ousse qui, après avoir longtemps représenté une ressource économique, contraint aujourd'hui le développement urbain par l'intermédiaire du Plan de Prévention des Risques Inondations. Cela étant, l'omniprésence de l'eau a vocation à devenir un levier d'amélioration du cadre de vie grâce à la mise en valeur des lavoirs et moulins et à l'aménagement d'espaces publics paysagers, apaisés et conviviaux. En dehors du centre-bourg, le territoire communal est caractérisé par une emprise agricole importante et quelques boisements.

Le territoire vu par les usagers : « à Pontacq on a tout, mais on veut plus encore ! »

Aujourd'hui, Pontacq est une polarité en bonne santé, déjà engagée dans une dynamique de revitalisation se traduisant par un regain d'attractivité. Une enquête de terrain réalisée en juillet et août 2021 (11 entretiens complétés par des micro-trottoirs) a permis de démontrer que la commune bénéficie d'un fort sentiment d'appartenance. Les habitants et acteurs locaux sont notamment attachés à la diversité des commerces et services, à l'esprit de village (festif, sportif, convivial) et au cadre de vie privilégié (ville à taille humaine proche de la campagne).

Emergence et étapes du projet de revitalisation



La volonté d'améliorer l'attractivité de Pontacq a mûri de manière progressive au sein de l'équipe municipale. Ensemble, les élus se sont accordés sur une vision commune et se sont engagés, avec les services, dans une dynamique de projet en faveur de la revitalisation du centre-bourg. Afin de concrétiser cette ambition, ils se sont entourés des professionnels du CAUE et de l'APGL pour la réalisation d'une étude urbaine ayant abouti à un plan guide en 2019. A travers la définition d'un diagnostic et d'enjeux, l'identification de secteurs stratégiques et l'élaboration d'un programme d'actions, ce document constitue une feuille de route pour les dix années à venir. Si le programme d'aménagement ne peut, à lui seul, répondre à tous les enjeux du projet de revitalisation du centre-bourg, il en est le socle, le support physique permettant d'accueillir les fonctions urbaines qui font la vitalité du territoire. De plus, en contribuant à l'embellissement et la valorisation des lieux, les interventions d'aménagement impactent positivement l'image du bourg et confortent son identité dynamique, deux facteurs d'attractivité et d'amélioration du cadre de vie. En 2021, grâce à un travail partenarial avec les communes de Lembeye et Morlaàs, ainsi que la Communauté de Communes du Nord-Est Béarn, Pontacq a obtenu le label « Petites Villes de Demain ». Signe de reconnaissance du travail entrepris depuis plusieurs années, le dispositif représente un véritable catalyseur de la dynamique en cours. De fait, Pontacq bénéficie désormais du soutien de l'Etat et de ses partenaires en matière d'ingénierie et de financement. En outre, la commune se saisit de l'outil ORT pour porter et mettre en œuvre son projet de revitalisation du centre-bourg en cohérence avec le projet de territoire intercommunal et les opérations engagées par ses différentes polarités.

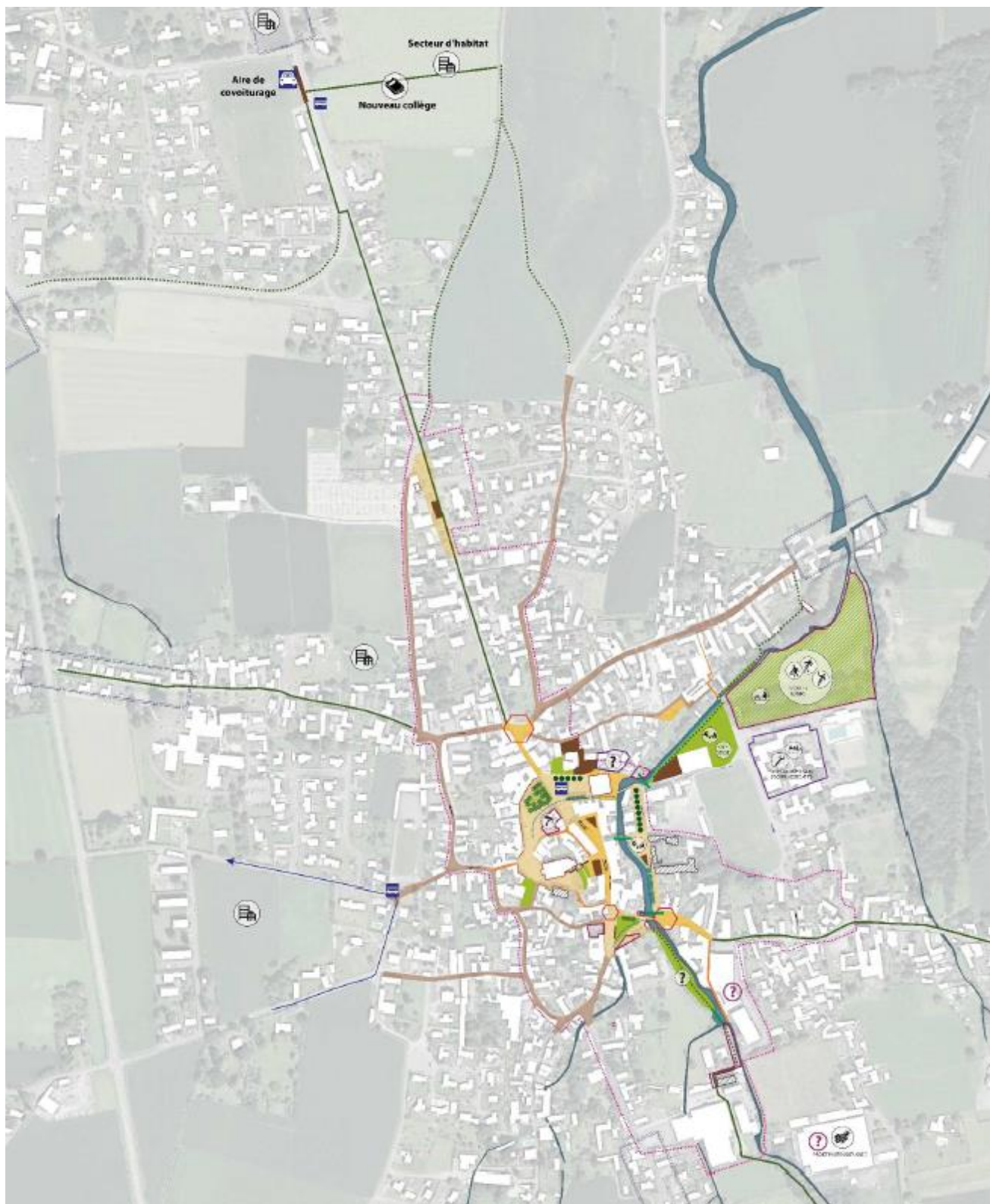
Le projet : l'opportunité de se réapproprier collectivement l'avenir de Pontacq

Le 11 octobre 2021, à l'occasion d'une réunion publique, le Maire de Pontacq, Didier Larrazabal, a donné le coup d'envoi du projet « Pontacq contre-attaque ». Ce nom a été choisi en référence à l'identité sportive de la Ville mais aussi à son histoire riche et tumultueuse. Aujourd'hui, l'équipe municipale s'inscrit dans un esprit combatif, volontariste, positif et collectif en vue d'enrayer le « creux de la vague » qu'a connu Pontacq ces dernières décennies. A travers un projet ambitieux et réaliste, il s'agit à présent de transformer les faiblesses en atouts pour en faire le terreau d'un avenir choisi et non subi : reconquérir le bâti vacant et les friches industrielles, valoriser le patrimoine environnemental, attirer de nouvelles populations à la recherche d'un cadre de vie privilégié et donner envie aux commerçants et acteurs économiques de réinvestir le centre-bourg pour être au plus proche des usagers.

Le plan guide : socle d'un projet de revitalisation du centre-bourg multithématique

L'étude urbaine réalisée par l'APGL en 2019 a permis de réaliser un diagnostic complet du centre-bourg, de dégager des enjeux globaux de revitalisation et d'élaborer un plan guide des aménagements des espaces publics. Ce dernier est un outil évolutif qui définit les axes structurants du projet urbain pontacquais. Il permet de guider l'action à court-terme, dans le cadre d'une vision de territoire à long-terme et s'appuie sur une vision stratégique porteuse de sens et de cohérence pour les opérations menées en centre-bourg. Le plan guide est un document de référence pour la commune mais également pour les différents partenaires techniques, institutionnels et issus de la société civile concernés par le projet.

Annexe 1.3.1. B : étude urbaine de revitalisation du centre-bourg : plan guide des espaces publics



Le projet urbain représente le socle physique du projet de revitalisation du centre-bourg. Néanmoins, il ne peut à lui seul répondre à l'ensemble des enjeux identifiés. C'est pourquoi, la stratégie de « Pontacq contre-attaque » combine deux approches :

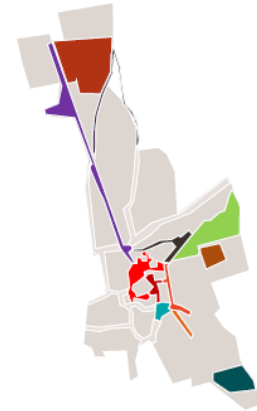
- **Une approche spatiale**



Pontacq dans la CCNEB



Le périmètre de projet
dans Pontacq



Les opérations dans le
périmètre de projet

- **Une approche thématique**



Axe 1 : de la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-bourg



Axe 2 : favoriser un développement économique et commercial équilibré



Axe 3 : développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions



Axe 4 : mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine



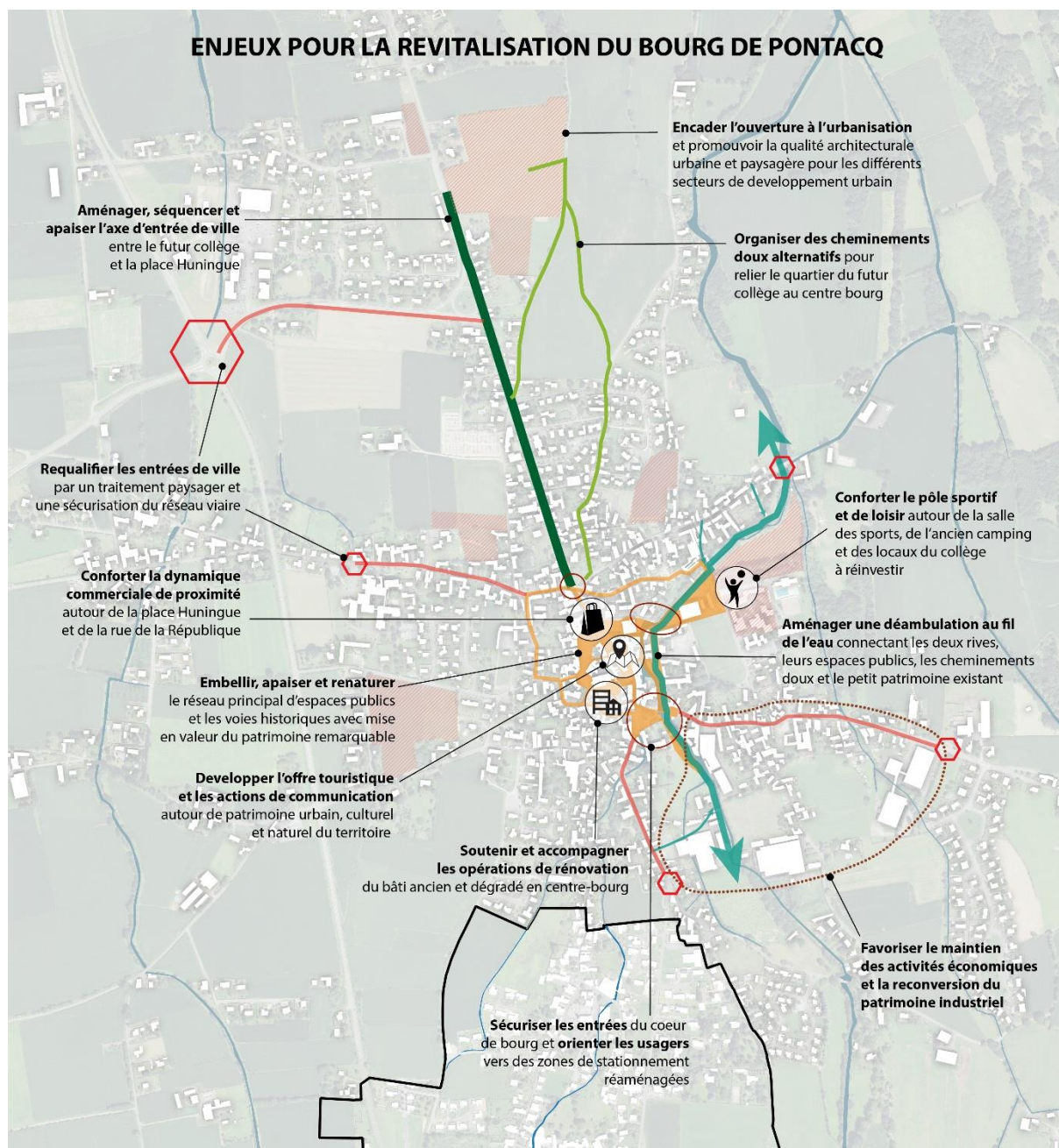
Axe 5 : fournir l'accès aux équipements et services publics

11.2.3 ENJEUX ET OBJECTIFS

Approche spatiale des enjeux de la revitalisation du centre-bourg de Pontacq :

L'étude urbaine donne à voir une spatialisation d'enjeux multiples pour revitaliser le bourg de Pontacq, améliorer son attractivité et son cadre de vie. De fait, au-delà de l'aménagement physique du territoire, les thématiques prises en compte sont : le patrimoine, les espaces publics, l'environnement, les mobilités, les fonctions urbaines, le commerce et les activités économiques, l'habitat, ainsi que le tourisme et l'animation.

ENJEUX POUR LA REVITALISATION DU BOURG DE PONTACQ



Approche thématique des objectifs de revitalisation du centre-bourg de Pontacq :

Les axes de l'ORT traduisent des enjeux génériques à l'échelle du territoire. Localement, ils se déclinent en objectifs puis en actions qui elles-mêmes trouvent leur traduction opérationnelle dans différentes « fiches opérations ».



Axe 1 : de la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-bourg

OBJECTIF 1 :

Avoir une bonne connaissance de l'offre et de la demande afin d'avoir une vision à long terme

Action 1 : ANTICIPER

Inscrire la CCNEB et les PVD dans une démarche globale de développement et de RU

Action 2 : OUTILLER

Identifier les modes opératoires et dispositifs juridiques, financiers et fiscaux mobilisables en dehors du droit commun

OBJECTIF 2 :

Adapter le parc existant en mettant en place une politique volontariste de réhabilitation

Action 1 : PORTER

Coopérer pour réinvestir le bâti ancien vacant et/ou dégradé

Action 2 : ACCOMPAGNER

Soutenir techniquement et financièrement les initiatives privées

Action 3 :

CONTRAINdre

Engager les procédures nécessaires de résorption de l'habitat indigne et dangereux

OBJECTIF 3 :

Développer une nouvelle offre immobilière en centre-bourg adaptée à tous

Action 1 :

DIVERSIFIER

Créer une offre résidentielle complémentaire à l'ancien autour des équipements structurants

Action 2 : INNOVER

Promouvoir l'innovation sociale à travers de nouvelles formes d'habitat (intergénérationnel, inclusif, solidaire, groupé, partagé...)



Axe 2 : favoriser un développement économique et commercial équilibré

OBJECTIF 1 :

Améliorer l'offre immobilière à destination des professionnels : densifier et rendre attractif le linéaire commercial de l'hypercentre

Action 1 : REINVESTIR

Créer une bourse à l'immobilier

Action 2 : CRÉER

Une offre immobilière d'entreprise

Action 3 : AMENAGER

L'espace public pour l'accueil des professionnels sédentaires ou non

OBJECTIF 2 :

Accompagnement individuel et collectif

Action 1 :

MODERNISER

Rénover et rendre accessibles les commerces et services de proximité

Action 2 : CONNECTER

Mise en réseau des acteurs économiques du territoire

Action 3 : ADAPTER

L'offre de proximité aux nouvelles consommations

OBJECTIF 3 :

Marketing territorial au service de l'attractivité du territoire

Action 1 : ATTIRER

Redonner à Pontacq l'image d'une ville dynamique économiquement



Axe 3 : développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

OBJECTIF 1 :

Connecter les pôles générateurs de flux aux centre-bourgs

Action 1 :

DEVELOPPER

Diversifier les modes de déplacement entre les villes voisines par le développement des mobilités actives et solidaires

Action 2 :

CONFORTER

Maintenir et renforcer l'offre existante en transports en commun / partagés

OBJECTIF 2 :

Pacifier et sécuriser les déplacements en centre-bourg

Action 1 :

SECURISER

Recalibrer la voirie pour une circulation partagée, apaisée et sécurisée pour tous les modes

Action 2 :

MAILLER

Créer un maillage d'itinéraires doux reliant les espaces résidentiels et les lieux d'intensité du centre-bourg

OBJECTIF 3 :

Maîtriser, dimensionner et qualifier l'offre de stationnement auto pour une diversification des usages et l'embellissement des espaces publics en cœur de bourg

Action 1 :

EQUILIBRER

Réorganiser l'offre de stationnement en identifiant les zones de parking de proximité

Action 2 :

EXPLIQUER

Sensibiliser aux mobilités alternatives et à la réappropriation des espaces publics



Axe 4 : mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

OBJECTIF 1 :

Mettre en valeur les éléments patrimoniaux (bâti/culturel/naturel) en lien avec l'aménagement des espaces publics

Action 1 :

RENOUVELLER

Réaménager les espaces publics (sécurisation et mise en valeur)

Action 2 :

VALORISER

Mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager

OBJECTIF 2 :

Offrir un cadre de vie agréable

Action 1 :

ANIMER

Créer des lieux de rencontre et de vie pour les habitants

Action 2 :

EMBEILLIR

Promouvoir une harmonie et une cohérence architecturale

Action 3 :

VEGETALISER

Valoriser la nature en ville

OBJECTIF 3 :

Valoriser l'image de Pontacq par du marketing territorial

Action 1 :

COMMUNIQUER

Créer une identité de projet appropriable par tous

Action 2 :

S'APPROPRIER

Favoriser l'appropriation du projet et des espaces publics par de l'urbanisme temporaire

Action 3 :

FETER

Structurer la politique culturelle et événementielle



Axe 5 : fournir l'accès aux équipements et services publics

OBJECTIF 1 :
Dynamiser l'offre de proximité existante
et future autour de pôles thématiques

Action 1 :
SERVIR
Maintenir et diversifier l'offre de services de
proximité

OBJECTIF 2 :
Améliorer l'inclusion numérique de la
population

Action 1 :
CONNECTER
Améliorer la couverture numérique

Action 2 :
MODERNISER
Utiliser le numérique pour faciliter l'accès à la vie
municipale

OBJECTIF 3 :
Développer la Démocratie participative

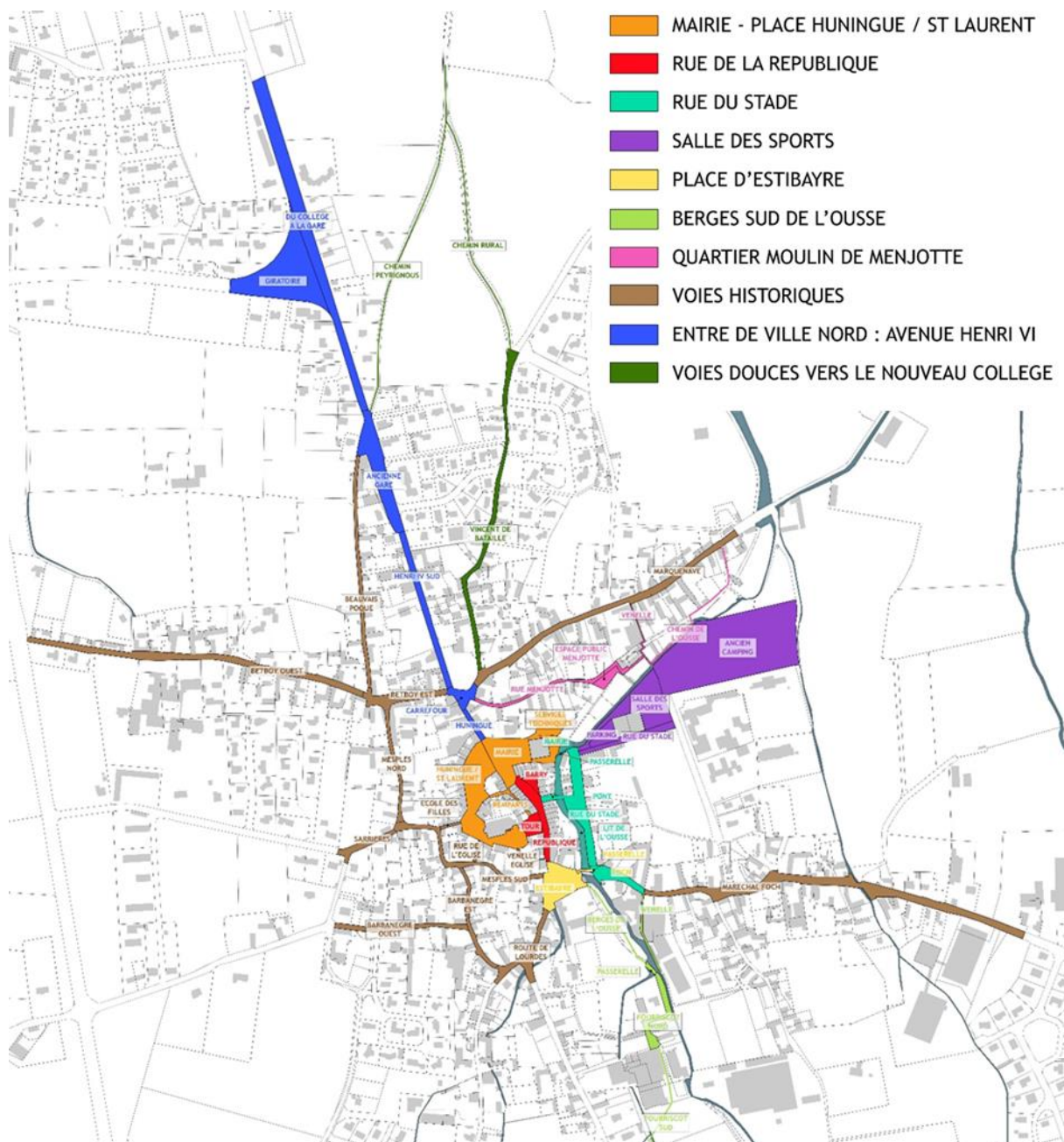
Action 1 :
CONCERNER
Informar, consulter et concerter les élus, acteurs
institutionnels, forces vives et habitants à chaque
étape du projet

11.2.4 PROJETS STRUCTURANTS

Approche spatiale des projets structurants

L'étude urbaine a mis en exergue dix secteurs de projet couvrant les lieux de vitalité du centre-bourg. Chacun fait l'objet d'au moins une opération activant généralement plusieurs leviers de revitalisation dans le même temps. De fait, si le centre-bourg se définit par une concentration d'usages diverses, chacune de ses composantes doit être appréhendée dans sa complexité et sa transversalité.

Cartographie des secteurs à enjeux (issue de l'étude urbaine)





Approche thématique des projets structurants

Chaque action se traduit en une ou plusieurs opérations plus ou moins structurantes et à plus ou moins long terme. Le programme d'actions comprend plusieurs projets « à tiroir » dans lesquels coexistent des opérations aux temporalités différentes. Leur phasage dépend de plusieurs facteurs tels que le degré de maturité de la réflexion, l'urgence du besoin, les capacités financières et humaines du maître d'ouvrage, les contraintes techniques, administratives et réglementaires ou encore l'acceptabilité sociale.

Annexe 2.3 Orientations stratégiques et objectifs Pontacq

11.2.5 TABLEAU DES OPERATIONS MATURES

Axes thématiques de l'ORT CCNEB	Opérations		Lieu (ORT ou hors ORT)	Porteur	Calendrier de réalisation	Budget HT	Gouvernance / Partenaires
	Numéros	Noms					
Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-bourg	1111 CCNEB	Réalisation d'une étude stratégique habitat (valant étude pré-opérationnelle OPAH)	ORT et hors ORT	CCNEB/ Mairie	2022	0,00 €	CD64
	1221 CCNEB	Maintenir la participation de la CCNEB au PIG Départemental	ORT et hors ORT	CCNEB/ Mairie	2022 - ...	0,00 €	CD64 / ANAH / EPFL / Opérateurs
	1211	Réhabilitation de la maison Thubier	ORT	Mairie / EPFL	2022	160 000 € (aquisition) +	Opérateur logement social
	1211 CCNEB	Mettre en place une communication multi-canal sur les aides existantes	ORT et hors ORT	Mairie	2022-...	0,00 €	CD64
	1311	Densification du secteur Mathelié	ORT	Mairie de Pontacq	Etude en 2021 - Permis d'aménager en 2022 - Démarrage des travaux en 2023 - commercialisation sur 10 ans	1.750.000	SEPA / Opérateur
Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré	2111 CCNEB	Intervenir sur les vitrines vacantes afin de les embellir et de les animer	ORT et hors ORT	CCNEB	2020-2021	6000	FISAC/ Mairie / propriétaires
	2112 CCNEB	Mise en place d'un observatoire de locaux vacants	ORT	CCNEB	2021	7084	AUDAP/ CCI/ CMA
	2211 CCNEB	Bilan conseil pour accompagner les décisions des chefs d'entreprise	ORT et hors ORT	CCNEB	2021 - 2023	57 600	FISAC / Region / Entreprises
	2413 CCNEB	Réalisation d'une étude de redynamisation des marchés locaux	ORT et hors ORT	CCNEB et Mairies	2022 - 2023	50 000	CCNEB / Mairies
	2312 CCNEB	Mise en œuvre d'une plateforme numérique collective	ORT et hors ORT	CD64	2021 - 2023	12000	CCNEB / OF / Entreprises / FISAC
	2221 CCNEB	Déploiement de la charte qualité nationale "préférence commerce"	ORT et hors ORT	CCNEB	2021 - 2023	36 000	FISAC
	2311 CCNEB	Formation aux nouveaux outils numériques	ORT et hors ORT	CCNEB	2020 - 2022	66 000	FISAC / OF / Entreprises
	2314	Valorisation touristique à travers une offre de parcours diversifiée: PLR, patrimoine en coeur de bourg et Terra Aventura	ORT et hors ORT	CCNEB	2023		
Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	3111 CCNEB	Réalisation d'un schéma cyclable intercommunal	ORT et hors ORT	CCNEB	2021	36 000	CD64 / CRNA / Mairies
	3212	Réaménagement du pont entre la rue Foch et la place d'Estilbayres	ORT	CD 64/ Commune	2022	8000 € HT (partie commune)	SDEPA
	3221	Développement de zones de rencontre en centre-bourg	ORT	Mairie de Pontacq	2022/2023	10 000 € HT	CCNEB
	3312	Création d'un parking à proximité du cimetière	ORT	Mairie de Pontacq	2023	30 000 € HT (Acquisition foncière + travaux)	

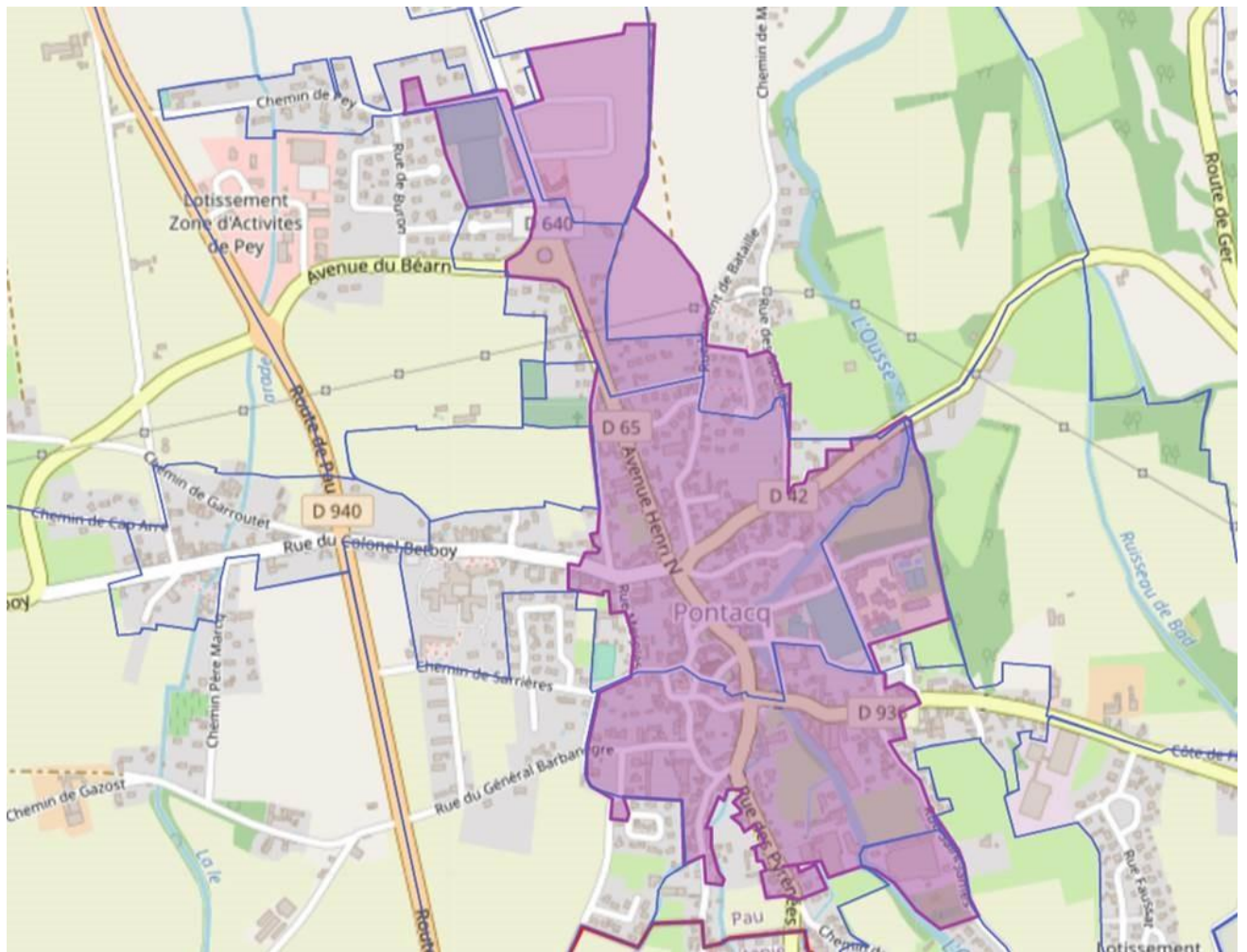
Axes thématiques de l'ORT CCNEB	Opérations		Lieu (ORT ou hors ORT)	Porteur	Calendrier de réalisation /	Budget	Gouvernance / Partenaires
	Numéros	Noms					
Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	4111	Reconfiguration des espaces publics des places Huningue / Tilleuls / Saint-Laurent	ORT	Mairie de Pontacq	2024-2027	1 565 000 € HT	AMO
		A - Aménager une aire de stationnement sur la parcelle des services techniques	ORT	Mairie de Pontacq	2023	120 000 € HT	
	4112	Réaménagement du secteur rue du Stade	ORT	Mairie de Pontacq	2023...	880 000 € HT (espaces publics et lit de l'Ousse) et 50 000 € HT pour la passerelle	AMO
	4113	Requalification de la place d'Estibayres et des espaces de nature attenants	ORT	Mairie de Pontacq	2025	350 000 € HT (hors parcelle de jardin)	AMO
	4114	Traitement de la friche Montbrun en vue de sa reconversion	ORT	Mairie de Pontacq	2022...		ADEME / DREAL / EPFL
	4115	Réaménagement de l'avenue Henri IV	ORT	Mairie de Pontacq	2021	1 548 000 € HT	APGL / ATE / CD64
	4116	Réaménagement de la rue de la République	ORT	Mairie de Pontacq	2025	319 000 € HT	AMO
	4121	Traitement des espaces publics et valorisation patrimoniale du secteur Moulin de Menjotte	ORT	Mairie de Pontacq	2023-2027	346 000 € HT	AMO
	4122	Fresque murale valorisant le patrimoine hisotrique	ORT	Mairie de Pontacq	2021	9 500,00 €	Artiste local
	4123	préservation et mise en valeur des espaces naturels des berges de l'Ousse	ORT	Mairie	A définir	170 450 € HT	AMO
	4212	Aménagement d'un espace ludique et sportif	ORT	Mairie de Pontacq	2022-2025	400 000 € HT	
	4311	Définition d'une identité de projet	ORT et hors ORT	Mairie	2021	0,00 €	CCNEB
	4331	Mettre à profit le label "Terre de Jeux 2024" pour renforcer l'image dynamique et sportive de la commune	ORT et hors ORT	Mairie	2021 - ...		
Axes thématiques de l'ORT CCNEB	Opérations		Lieu (ORT ou hors ORT)	Porteur	Calendrier de réalisation /	Budget	Gouvernance / Partenaires
	Numéros	Noms					
Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements et services publics	5111	Ouverture d'une Maison France Service	ORT	Mairie de Pontacq	2022		CCNEB / Etat
	5114	Transformation et aménagement de l'ancien collège	ORT	Mairie	2022		
	5222	Installation d'un totem numérique en centre-bourg	ORT	Mairie de Pontacq	2022	17 000,00 €	Etat
	5311 CCNEB	Mise en place d'un groupe d'ambassadeurs "Petites Villes de Demain"	ORT et hors ORT	Mairie de Pontacq	2021	0,00 €	CCNEB

Annexe 4.3 : plan d'actions prévisionnel de Pontacq

Annexe 5.3 : Maquette financière prévisionnelle de Pontacq

Annexe 6.3 : fiches opération et fiches projet de Pontacq

11.2.6 PERIMETRE ORT DE PONTACQ



Annexe 3.2 : scénarii de construction du périmètre ORT de Pontacq

11.3.1 PREAMBULE

Présentation de la commune**Un petit village tenant lieu de polarité au sein d'un vaste territoire rural**

Lembeye est située au Nord-Est du département des Pyrénées-Atlantiques, à 33 km de Pau, 33 km d'Aire-sur-Adour et 38 km de Tarbes.

Bien que la commune compte moins de 800 habitants (789 au 1er janvier 2020), elle constitue le pôle de référence pour un large bassin de vie dans lequel l'INSEE identifie 37 communes dont deux (Villenave-près-Béarn et Vidouze) dans le département des Hautes-Pyrénées. Lembeye est l'ancien chef-lieu de la Communauté de Communes du canton de Lembeye et membre de la Communauté de Communes Nord-Est-Béarn depuis 2017. Le SCoT du grand Pau ayant étendu son périmètre à l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn, il s'appliquera dès l'approbation de sa révision à Lembeye et aux 30 autres communes formant l'ancienne Communauté de Communes du canton de Lembeye. Aussi, elle dispose d'un PLU (approuvé en 2021) et sera couverte par le PLUi Pays de Morlaàs et Coteaux du Vic-Bilh en cours d'élaboration.

Malgré sa taille, la commune constitue un pôle d'équipements, de services et de commerces important. Ainsi, quatre polarités apparaissent dans son organisation urbaine : la place du Marcadiou (commerces de proximité, mairie, office de tourisme, maison France Services, Poste, pharmacie, marché...), une polarité éducative et sportive entre la rue des Pelhans et la rue de la Tour (groupe scolaire, collège, stade municipal et plateau sportif), la place du Foirail (Maison de santé, EHPAD, salle des sports, CIS, espace de vie social, supermarché) et autour de l'église (boulodrome, aire de pique-nique et jardin pédagogique un peu plus loin).

De plus, Lembeye est riche d'un tissu associatif actif (associations culturelles, sportives, comité des fêtes, etc.) et s'anime régulièrement lors d'événements et de festivités plébiscitées (fête patronale, soirées béarnaises etc).

Enfin, la commune se trouve au cœur du pôle touristique du Vic-Bilh, se fondant principalement sur un tourisme patrimonial et vert : vignoble du Madiran, patrimoine bâti, Plan Local de Randonnées. Et dans un secteur plus large, dans l'aire d'attractivité d'un certain nombre de polarités : châteaux de Morlanne, bastide d'Arzacq, musée gallo-romain de Claracq, lac du Gabas et festival de jazz à Marciac.

Un bourg castral encore lisible dans la forme compacte actuelle

Lembeye est un bourg ancien construit au cœur du Vic-Bilh sur un plateau culminant à 318m d'altitude. Le relief contraint la forme de la ville et son développement urbain, tout en offrant des ambiances paysagères variées : perspectives sur les coteaux et Pyrénées, boisements et terres agricoles.

La création de Lembeye est signalée dès le XIe siècle. Le développement du bourg primitif s'établit à partir du château vicomtal préexistant, ce qui lui donne la caractéristique de bourg castral. Pendant la seconde moitié du XIIIe siècle, Lembeye devient capitale du Vic-Bilh. De plus, la proximité avec la frontière de la Bigorre lui donne une fonction militaire importante se caractérisant notamment par des fossés maintenus jusqu'au XIXe siècle. Avant 1374, la ville s'agrandit et double presque par rapport au bourg principal originel : avec la rue du Bourguet au nord, la rue des Couteillous à l'est et la création de la place du Marcadiou à l'Ouest. Cette dernière devient alors le centre du bourg ancien autour duquel un tissu urbain particulièrement dense se constitue et où le bâti s'implante en alignement sur la voie. Lembeye devient protestante au XIVe siècle, puis elle est dévastée par les guerres de religion et incendiée par les troupes catholiques au début du XVIIe siècle, ce qui entraînera la reconstruction de la plupart des maisons du bourg. La reconstitution du parcellaire de la ville fait apparaître la morphologie urbaine générale de l'époque : un noyau primitif composé d'un bourg allongé de part et d'autre d'une rue centrale et surélevé par rapport à un fossé. Le bâti ancien est situé en cœur de centre-bourg, c'est-à-dire, autour de la place du Marcadiou et le long des axes structurants que sont la rue de la Tour, la rue des Couteillous et la rue Joseph Peyré. En outre, le fait que le bâti ancien soit majoritairement implanté en alignement sur rue crée un paysage urbain assez minéral. L'habitat vernaculaire se caractérise par des maisons de villes mitoyennes avec une toiture à double pente en tuile « picon » ou en ardoise. Par ailleurs, la commune compte deux « Monuments historiques » générant un périmètre de protection de 500 m. Il s'agit de la Tour Porte de Ville, et de l'église Notre Dame

de l'Assomption, plus grand édifice religieux du Vic-Bilh. L'enceinte des anciennes fortifications est, quant à elle, protégée par une zone de protection archéologique.

Le territoire vu par les usagers : un fort ancrage local fondé sur la proximité et le terroir

Lembeye bénéficie d'un attachement fort de la part des habitants du bourg et des communes environnantes. Les valeurs d'entraide et de solidarité y sont importantes et il y règne à la fois un esprit sportif, festif et convivial qui se retrouve dans le dynamisme du milieu associatif. Les acteurs locaux rencontrés à l'occasion d'entretiens individuels mettent en avant une dynamique de canton importante. De fait, les habitants des villages ruraux « montent à Lembeye » pour accéder aux services du quotidien et participent activement à la vitalité du centre-bourg. Longtemps considéré comme un bassin de vie « à part », « replié sur lui-même », il connaît un regain d'attractivité depuis la crise sanitaire et s'ouvre de plus en plus à une population nouvelle. Ce phénomène représente l'opportunité de redynamiser Lembeye qui s'était peu à peu désertée et paupérisée en raison de l'éloignement des pôles d'emploi. Voici quelques priorités identifiées par les usagers : le retour de commerces de bouche en centre-bourg, la création de logements attractifs pour les familles, la sécurisation des déplacements doux de proximité et la valorisation des patrimoines (terroir et gastronomie locale, patrimoine bâti remarquable, reconquête des bâtiments vacants...).

11.3.2 DU DIAGNOSTIC AU PROJET « LEMBEYE, LA VIE ET L'ENVIE »



Après une période de déprise et au prix d'un effort humain important, la situation de la Commune de Lembeye aura connu une évolution très favorable entre 2008 et 2020 : mise en conformité du système d'assainissement des eaux usées, aboutissement de l'étude du PLU (entré en vigueur le 7 mai 2021), redressement des finances, réhabilitation de la plupart des équipements publics, requalification de la salle des sports et de ses abords, accompagnement de projets structurants tels que la définition d'une zone à vocation artisanale et commerciale de taille raisonnée en proximité du centre-bourg, la création de l'EHPAD (dont la construction portée par l'Office 64 de l'Habitat est achevée depuis octobre 2022), la construction d'un nouveau centre d'incendie et de secours (prévu en 2024), la réhabilitation de la caserne de gendarmerie (dont le démarrage des travaux est prévu à l'automne 2023).

En 2021, la commune s'est engagée dans une démarche globale de revitalisation de son centre-bourg, saisissant l'opportunité de la labellisation « Petites Villes de Demain » qui lui permet notamment de conforter les collaborations avec les différents acteurs de l'aménagement du territoire que sont l'Etat, le Département, les établissements publics ou opérateurs bailleurs. Elle a ainsi pu accéder, la même année, au fonds friche créé dans le cadre du plan de relance de l'Etat. Cette aide financière permet d'engager un projet moteur dans la redynamisation du bourg, puisqu'il s'agit de réinvestir une friche attenante à la place du Marcadiou pour y construire 9 logements. D'autres projets sont menés parallèlement sur la commune : construction d'un EHPAD, acquisition de bâtis vacants en vue de leur réhabilitation, rénovation de la Tour et du clocher de l'église, élaboration d'un nouveau schéma de circulation, etc.

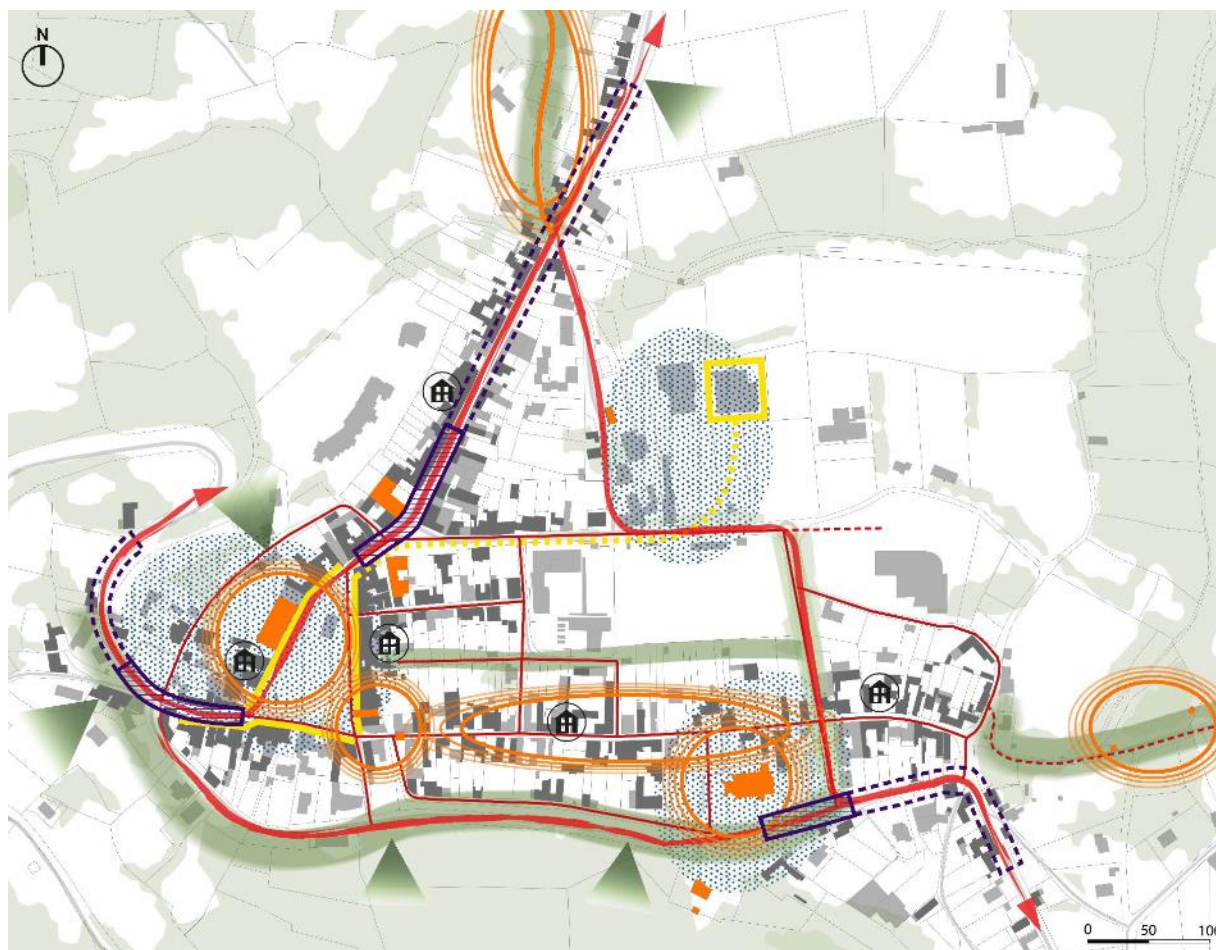
Afin de lier ces différentes opérations, en impulser de nouvelles et donner une cohérence d'ensemble au projet de revitalisation du bourg, l'APGL a été missionnée en mars 2022 pour mener une étude urbaine en vue d'élaborer un plan guide d'aménagement des espaces publics du centre-bourg. A l'instar de Morlaàs et de Pontacq, cette feuille de route alimente le plan d'actions annexé à la présente convention d'Opération de Revitalisation du Territoire.

En juin 2022, à l'occasion d'un « ciné-débat » organisé autour du film, « le pari des campagnes », un vote a été proposé aux participants pour choisir le nom du projet global de redynamisation du centre-bourg. « Lembeye, la vie et l'envie » a ainsi été retenu, faisant écho à la signification gasconne de Lembeye « *enveja* », qui suscite l'envie.

Annexe 1.4.1.2 : étude urbaine de revitalisation du centre-bourg : plan guide des espaces publics

Approche spatiale des enjeux de la revitalisation du centre-bourg de Lembeye :

La spatialisation des enjeux issus de l'étude urbaine confirme la nécessité d'intervenir sur l'ensemble des domaines qui participe à une opération de revitalisation du centre-bourg. Parmi eux : les espaces publics, les mobilités, le patrimoine, l'habitat, l'environnement, le commerce et les équipements.



Approche thématique des objectifs de revitalisation du centre-bourg de Lembeye :

Les axes de l'ORT traduisent des enjeux génériques à l'échelle du territoire. Localement, ils se déclinent en objectifs puis en actions qui elles-mêmes trouvent leur traduction opérationnelle dans différentes « fiches opérations ».



Axe 1 : de la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-bourg

OBJECTIF 1 : Avoir une bonne connaissance de l'offre et de la demande afin d'avoir une vision à long terme Action 1 : ANTICIPER Inscrire la CCNEB et les PVD dans une démarche globale de développement et de renouvellement urbain. Action 2 : OUTILLER Identifier les modes opératoires et les dispositifs juridiques, financiers et fiscaux pouvant être mobilisés en dehors des dispositifs de droit commun.	OBJECTIF 2 : Adapter le parc existant en mettant en place une politique volontariste de réhabilitation Action 1 : PORTER Réinvestir le bâti ancien vacant et/ou dégradé dans une approche multi partenariale. Action 2 : ACCOMPAGNER Promouvoir un soutien technique et financier au bénéfice des initiatives privées d'amélioration de l'habitat (mesures incitatives). Action 3 : CONTRAINDRE Engager les procédures nécessaires, notamment pour résorber l'habitat indigne et dangereux (mesures coercitives).	OBJECTIF 3 : Développer une offre immobilière en centre-bourg adaptée à tous Action 1 : DIVERSIFIER Créer une offre résidentielle complémentaire (taille et typologie). Action 2 : INNOVER Promouvoir l'innovation sociale à travers de nouvelles formes d'habitat (intergénérationnel, inclusif, solidaire, groupé, partagé, participatif, etc.)
--	---	---



Axe 2 : favoriser un développement économique et commercial équilibré

OBJECTIF 1 : Améliorer l'offre immobilière à destination des professionnels : densifier et rendre attractif le linéaire commercial de l'hypercentre Action 1 : REINVESTIR Créer une bourse à l'immobilier à Lembeye. Action 2 : CREER Création d'une offre immobilière d'entreprise.	OBJECTIF 2 : Accompagnement individuel et collectif Action 1 : MODERNISER Rénover et rendre accessible les commerces et services de proximité. Action 2 : CONNECTER Mise en réseau des acteurs économiques du territoire. Action 3 : ADAPTER Adapter l'offre de proximité aux nouveaux modes de consommation.	OBJECTIF 3 : Marketing territorial au service de l'attractivité du territoire Action 1 : ATTIRER Redonner à Lembeye l'image d'une ville dynamique du point de vue économique.
--	---	---



Axe 3 : développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

OBJECTIF 1 : Connecter les pôles générateurs de flux aux centre-bourgs Action 1 : DEVELOPPER Diversifier les modes de déplacement entre les villes voisines par le développement des mobilités actives. Action 2 : CONFORTER Maintenir et renforcer l'offre existante en transports en commun/partagés.	OBJECTIF 2 : Pacifier et sécuriser les déplacements en centre-bourgs Action 1 : SECURISER ET PARTAGER Recalibrer la voirie pour une circulation partagée, apaisée et sécurisée pour tous les modes avec une priorité pour les modes actifs (piétons et cycles).	OBJECTIF 3 : Maîtriser, dimensionner et qualifier l'offre de stationnement automobile pour permettre la diversification des usages et l'embellissement des espaces publics en cœur de bourg Action 1 : EQUILIBRER Réorganiser l'offre de stationnement en identifiant les zones de parking de proximité. Action 1 : EXPLIQUER Sensibiliser le public aux mobilités alternatives à la voiture individuelle et à la réappropriation des espaces publics.
---	---	--



Axe 4 : mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

OBJECTIF 1 : Mettre en valeur les éléments patrimoniaux (bâti/culturel/naturel) en lien avec l'aménagement des espaces publics Action 1 : RENOUVELER Réaménager les espaces publics (sécurisation et mise en valeur). Action 2 : VALORISER Mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager.	OBJECTIF 2 : Offrir un cadre de vie agréable Action 1 : VEGETALISER Améliorer la convivialité des espaces verts existants et végétaliser de façon harmonieuse les espaces publics du centre-bourg.	OBJECTIF 3 : Valoriser l'image de Lembeye par du marketing territorial Action 1 : COMMUNIQUER Créer une identité de projet appropriable par tous. Action 2 : S'APPROPRIER Favoriser l'appropriation du projet et des espaces publics par de l'urbanisme. Action 3 : FETER Conforter la politique culturelle et événementielle.
--	---	---



Axe 5 : fournir l'accès aux équipements et services publics

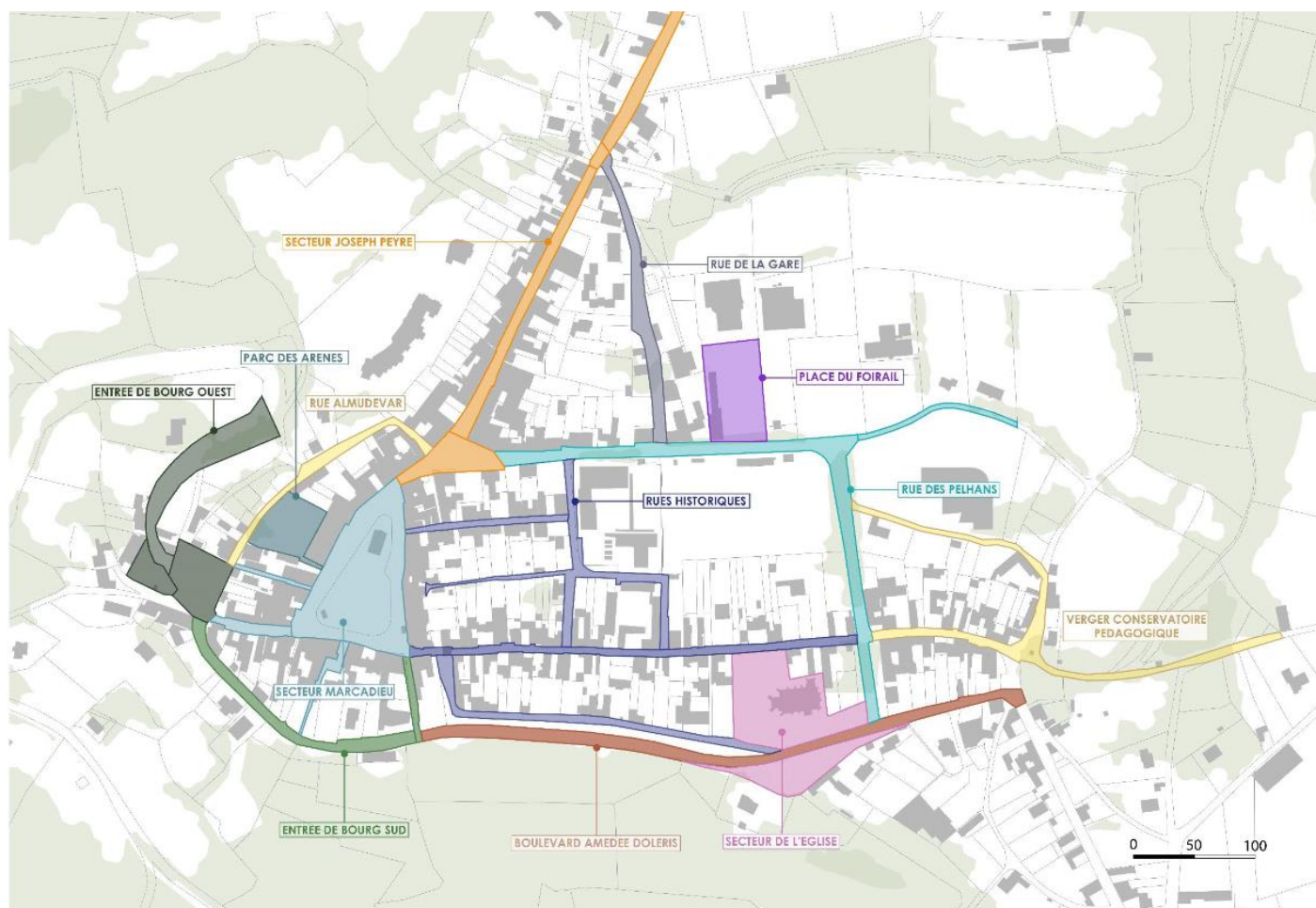
OBJECTIF 1 : Dynamiser l'offre de proximité existante et future autour de pôles thématiques Action 1 : SERVIR Maintenir et diversifier l'offre de services de proximité.	OBJECTIF 2 : Améliorer l'inclusion numérique de la population Action 1 : MODERNISER Utiliser le numérique pour faciliter l'accès à la vie municipale.	OBJECTIF 3 : Développer la Démocratie participative Action 1 : CONCERTER Informar, consulter et concerter les élus, acteurs institutionnels, forces vives et habitants à chaque étape.	OBJECTIF 4 : Favoriser une approche durable des équipements et services publics Action 1 : PRESERVER Réduire la consommation d'énergies fossiles par la production locale d'énergie.
---	--	---	---

11.3.4 PROJETS STRUCTURANTS

Approche spatiale des projets structurants

L'étude urbaine a mis en évidence douze secteurs de projet couvrant l'ensemble des espaces publics du centre-bourg de Lembeye. Le phasage des opérations se déroule à plus ou moins long terme pour éviter de mobiliser la totalité du centre-bourg. La durée de chacune est estimée en fonction de l'ampleur des aménagements envisagés ainsi que du niveau de qualité des matériaux utilisés. Pour certaines d'entre elles, notamment les projets concernant les rues, des aménagements provisoires ont été mis en place pour tester la fiabilité du projet et du nouveau schéma de circulation, ainsi que son adhésion auprès des riverains et des usagers.

Finalement, les aménagements s'articulent autour de 3 axes principaux : apaiser les mobilités dans le bourg historique et inciter aux déplacements actifs, valoriser la structure urbaine, paysagère et patrimoniale du centre-bourg, favoriser le développement urbain du centre-bourg.



SECTEURS IDENTIFIES	
	ENTREE DE BOURG OUEST ROUTE DEPARTEMENTALE PLACE CORPS FRANC POMMIES ESPACE ANCIENNE STATION SERVICE
	ENTREE DE BOURG SUD BOULEVARD AMEDEE DOLERIS RUE WEINHEIM
	SECTEUR MARCADIEU PLACE MARCADIEU RUE DE LA COSTE PASSAGE DES QUILLOUS PASSAGE DES PYRENEES
	PARC DES ARENES
	SECTEUR JOSEPH PEYRE ENTREE DE BOURG NORD RUE JOSEPH PEYRE SUD PLACE DES BREBIS

	RUE DE LA GARE
	PLACE DU FOIRAIL
	RUES HISTORIQUES RUE DE LA TOUR RUELLES HISTORIQUES
	SECTEUR DE L'EGLISE PLACE DE L'EGLISE AIRE DE PIQUE-NIQUE
	RUE DES PELHANS
	BOULEVARD AMEDEE DOLERIS
	JARDIN PEDAGOGIQUE RUE ALMUDEVAR



Approche thématique des projets structurants

Chaque action se traduit en une ou plusieurs opérations plus ou moins structurantes et à plus ou moins long terme. Le programme d'actions comprend plusieurs projets « à tiroir » dans lesquels coexistent des opérations aux temporalités différentes. Leur phasage dépend de plusieurs facteurs tels que le degré de maturité de la réflexion, l'urgence du besoin, les capacités financières et humaines du maître d'ouvrage, les contraintes techniques, administratives et réglementaires ou encore l'acceptabilité sociale.

Annexe 2.4 Orientations stratégiques et objectifs Lembeye

11.3.5 TABLEAU DES OPERATIONS MATURES ET DES INTENTIONS DE PROJETS

Axes thématiques de l'ORT CCNEB	Opérations		Lieu (ORT ou hors ORT)	Porteur	Calendrier de réalisation	Budget HT	Gouvernance / Partenaires
	Numéros	Noms					
Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-bourg	1111 CCNEB	Réalisation d'une étude stratégique habitat (valant étude pré-opérationnelle OPAH)	ORT et hors ORT	CCNEB / Communes	2022	0,00 €	Département
	1121 CCNEB	Maintenir la participation de la CCNEB au PIG Départemental	ORT et hors ORT	CCNEB / Communes	2022 - ...	0,00 €	Département / ANAH / EPFL / Opérateurs
	1211	Construction de 9 logements sur l'ancienne friche Lacoustille	ORT	Office 64	2024	1 685 740 €	Commune / Etat / Département
	1221 CCNEB	Mettre en place une communication multi-canal sur les aides existantes	ORT et hors ORT	CCNEB / Communes	2022-...	0,00 €	Département
	1231	Mettre en place une taxe sur les logements vacants	ORT et hors ORT	Commune	2024-2025	-	-
	1321	Etude de transformation de l'Hôtel Pellerin en logements saisonniers	ORT	A définir	2024 - 2025	A définir	Département / Office 64 / IEBA / Commune / EPFL

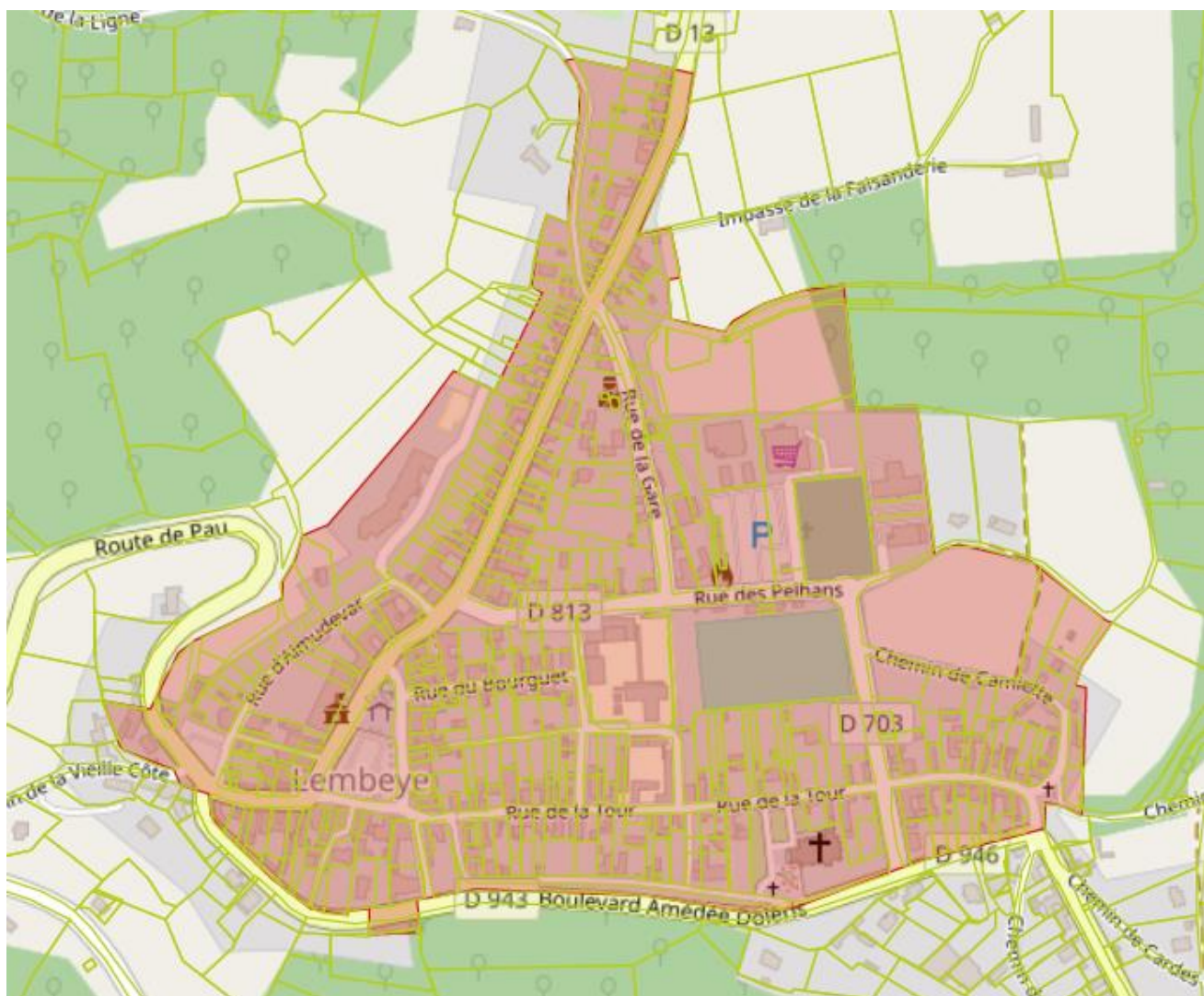
Axes thématiques de l'ORT CCNEB	Opérations		Lieu (ORT ou hors ORT)	Porteur	Calendrier de réalisation /	Budget HT	Gouvernance / Partenaires
	Numéros	Noms					
Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré	2111 CCNEB	Intervenir sur les vitrines vacantes afin de les embellir et de les animer	ORT et hors ORT	CCNEB	2020-2021	6 000 €	FISAC / Mairie / Propriétaires
	2112 CCNEB	Mise en place d'un observatoire de locaux vacants	ORT	CCNEB	2021 - 2023	7 084 €	AUDAP / CCI / CMA
	2121	Création d'un espace de coworking place du Marcadieu	ORT et hors ORT	Association Paysans du Grand Vic-Bilh	2022 - 2024	10 000 € (aménagement bureaux et matériel)	CCNEB / Commune / Etat / Région / Département / Association Diapason
	2122	Reconquête d'un local commercial au 36 place du Marcadieu	ORT	Privé	2023 - 2024	Recettes de 70 000 € pour la commune	Commune / FISAC / Département / CCNEB
	2211 CCNEB	Bilan conseil pour accompagner les décisions des chefs d'entreprise	ORT et hors ORT	CCNEB	2021 - 2023	57 600 €	FISAC / Région / Entreprises
	2413 CCNEB	Réalisation d'une étude de redynamisation des marchés locaux	ORT et hors ORT	CCNEB / Communes	2022 - 2023	32 250 €	CCNEB / Communes
	2331 CCNEB	Pérénisation du club de chefs d'entreprise	ORT et hors ORT	CCNEB	2021-2024	17 482,5 € / an	CCNEB / Entreprises
	2312 CCNEB	Mise en œuvre d'une plateforme numérique collective	ORT et hors ORT	Département	2021 - 2023	12 000 €	CCNEB / OF / Entreprises / FISAC / CCI / CMA
	2221 CCNEB	Déploiement de la charte qualité nationale "préférence commerce"	ORT et hors ORT	CCNEB	2022 - 2023	36 000 €	FISAC / CCI / CMA
	2311 CCNEB	Formation aux nouveaux outils numériques	ORT et hors ORT	CCNEB	2023	66 000 €	FISAC / OF / Entreprises
	2231	Ouverture d'un magasin de producteurs place du Marcadieu	ORT	Association Paysans du Grand Vic-Bilh	2022 - 2023	83 357,67 € (travaux et aménagement du magasin)	CCNEB / Commune / Etat / Région / Département / Association Diapason
	2312	Valorisation économique, artistique et patrimoniale du Chai Doléris et du chemin de la Ligne	Hors ORT	Association Patrimoine Doléris Territoire d'Avenir	Etude programmation 2023 - 2024	A définir	CCNEB / Commune / SMTNB / Département / ADT 64 / Cave de Crouseilles

Axes thématiques de l'ORT CCNEB	Opérations		Lieu (ORT ou hors ORT)	Porteur	Calendrier de réalisation /	Budget	Gouvernance / Partenaires
	Numéros	Noms					
Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	3111 CCNEB	Réalisation d'un schéma cyclable intercommunal	ORT et hors ORT	CCNEB	2022 - 2023	36 000 €	Département / CRNA / Communes
	3211	Création d'un itinéraire poids lourds pour le contournement du cœur de bourg	ORT	Département / Commune	2023 - 2025	A définir	EPFL / APGL
	3212	Réaménagement et sécurisation de la rue Joseph Peyré	ORT	Département / Commune	2025 - 2027	362 000 € (travaux et aménagement voirie)	APGL
	3213	Réaménagement et sécurisation de la rue de la Tour	ORT	Commune	Aménagements transitoires 2023	353 000 € (travaux et matériaux)	APGL
	3214	Réaménagement et sécurisation de la rue de la Gare	ORT	Département / Commune	2024 - 2025	162 000 € (travaux)	APGL
	3215	Réaménagement et sécurisation de la rue des Pelhans	ORT	Département / Commune	2024 - 2025 (pour partie)	527 000 € (travaux)	APGL
	3216	Réaménagement et sécurisation de la rue d'Almudevar	ORT	Commune	2025	A définir	APGL
	3217	Réaménagement et sécurisation de la rue de la Coste	ORT	Département / Commune	2025	72 000 € (travaux)	APGL
	3218	Réaménagement et sécurisation de l'entrée de bourg sud (Rue de Weinheim et Boulevard Doléris)	ORT	Commune	Aménagements transitoires 2023	181 000 € (travaux et matériaux)	APGL
	3219	Projet de réaménagement et sécurisation de l'entrée de bourg ouest	ORT	Département / Commune	Après 2027	519 000 € (travaux et matériaux)	APGL
	32110	Projet de réaménagement et sécurisation des rues historiques	ORT	Commune	Après 2027	237 000 € (travaux)	APGL
	32111	Extension de la zone 30 à l'ensemble du centre-bourg	ORT	Commune	2027	A définir	APGL
	3321	Mise en place du programme "savoir rouler à vélo"	ORT et hors ORT	Commune	2024...	—	Groupe scolaire / FUB

Axes thématiques de l'ORT CCNEB	Opérations		Lieu (ORT ou hors ORT)	Porteur	Calendrier de réalisation	Budget	Gouvernance / Partenaires
	Numéros	Noms					
Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	4111	Requalification de la place du Marcadieu	ORT	Commune	AVP 2024	1 335 000 € (travaux et matériaux)	APGL / CAUE
	4112	Requalification de la place de l'Eglise	ORT	Commune	A définir	626 000 € (travaux)	APGL
	4113	Requalification de la place du Foirail	ORT	Commune	A définir	339 000 € (travaux)	APGL
	4114	Requalification de la place des Brebis	ORT	Commune	2025 - 2027	223 000 € (travaux)	APGL
	4121 CCNEB	Création d'un outil de référence en matière de qualité architecturale et paysagère des centres-bourgs	ORT et hors ORT	CCNEB	2023 - 2024	—	Communes / CAUE / UDAP
	4123	Restauration de la Tour-Porte de Ville	ORT	Commune	2022 - 2023	216 000 €	Etat / Région
	4124	Restauration du clocher de l'église Notre Dame de l'assomption	ORT	Commune	2023 - 2024	370 000 €	Etat / Région / Département
	4211	Aménager le parc des Arènes	ORT	Commune	2023...	162 000 € (travaux)	APGL / Collectif Trois Tiers
	4311	Définition d'une identité de projet	ORT	Commune	2022...	0 €	CCNEB
	4321	Mise en place d'une résidence participative d'urbanisme transitoire dans le futur parc des Arènes	ORT	Commune	2023	9 000 €	Collectif Trois Tiers / Département / BDT
	4331	Conforter l'offre de service en matière de lecture publique et d'enseignement musical	ORT	Commune	2022 - 2023	—	CCNEB
	4332	Maintenir les fêtes de Lembeye et les soirées béarnaises	ORT	Commune	2021 - 2026	Environ 10 000 € / an	Associations

Axes thématiques de l'ORT CCNEB	Opérations		Lieu (ORT ou hors ORT)	Porteur	Calendrier de réalisation	Budget	Gouvernance / Partenaires
	Nombres	Noms					
Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements et services publics	5111	Création d'un Espace France Services	ORT	La Poste	2022	Dépenses de fonctionnement	Etat / Commune / CCNEB
	5112	Création d'un EHPAD	ORT	Office 64 / Hécia Sud Aquitaine (AGMS NEB)	2017 - 2022	7 785 517 €	AGMS NEB / Etat / Département / CCNEB / Commune
	5113	Construction d'un nouveau CIS	ORT	SDIS	2024	1 169 540 €	Département, Communes, CCNEB, CCLB et 4 communes (Bentayou-Sereze, Castera-Loubix, Labatut et Maure)
	5114	Rénovation et sécurisation du stade municipal et réaménagement du plateau sportif	ORT	Commune	2022 - 2025	610 000 €	Etat / Département / APGL
	5115	Réhabilitation et sécurisation de la caserne de la gendarmerie	ORT	Commune	2020 - 2025	1 480 000 €	Etat / Département / APGL
	5117	Rénovation du collège du Vic-Bilh	ORT	Département	2023 - 2024	3 600 000 €	-
	5221	Installation d'un totem numérique en centre-bourg	ORT	Commune	A définir	17 000 €	-
	5311 CCNEB	Mise en place d'un groupe d'ambassadeurs "Petites Villes de Demain"	ORT et hors ORT	Commune	2021 - 2026	0,00 €	CCNEB
	5411	Rénovation énergétique et raccordement au réseau de chaleur du groupe scolaire	ORT	Commune	2023 - 2024	222 814 €	Etat / APGL / 11 communes (dont les enfants sont scolarisés)

11.3.6 PERIMETRE ORT DE LEMBEYE



Annexe 3.3 : scénarii de construction du périmètre ORT de Lembeye

ARTICLE 12 - BUDGET ET FINANCEMENT

Le budget prévisionnel du projet de la CCNEB et de chaque commune est mis à jour annuellement.

Annexe 5 : maquettes financières prévisionnelles

ARTICLE 13 - SUIVI ET EVALUATION

Un état d'avancement déclaratif simple est soumis trimestriellement aux partenaires. Il met en évidence l'avancement global du projet et de chacun des actions.

Lors de la finalisation d'une action, un rapport détaillant les modalités de mise en œuvre de l'action, les résultats atteints et les modalités de pérennisation des résultats envisagés, est présenté au Comité de projet.

Le suivi effectué lors du déploiement du projet se conclura par une phase d'évaluation finale afin de juger des résultats du projet. Cette évaluation se réalisera à partir d'une grille qui suivra les cinq (5) axes thématiques, avec certains indicateurs communs au Programme national, et d'autres qui seront librement sélectionnés et propres aux problématiques locales.

Annexe 9 : grille de suivi et d'évaluation

ARTICLE 14 - TRAITEMENT DES LITIGES

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Pau à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Pau.

ARTICLE 15 - RESILIATION DU PROGRAMME

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

ARTICLE 16 – UTILISATION DES LOGOS

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente telle que figurant en Annexe XX, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

La/les commune(s) sont invitées faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne);
- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

ARTICLE 17 – TABLE DES ANNEXES

ANNEXE 1. Etudes

ANNEXE 1.1. Etudes CCNEB

- 1.1.1 Diagnostic général et stratégie
- 1.1.2 Etude FISAC
- 1.1.3 Etude pré-opérationnelle relative à l'habitat
- 1.1.4 SRDEII

ANNEXE 1.2. Etudes Morlaàs

- 1.2.1 Etude urbaine Morlaàs 2030
- 1.2.2 Rapport d'Evaluation d'Impact sur la Santé de la ville de Morlaàs
- 1.2.3 Rapport analysant la situation commerciale et artisanale de la ville de Morlaàs

ANNEXE 1.3. Etudes Pontacq

- 1.3.1 Etude urbaine de revitalisation du centre-bourg
 - 1.3.1.1 Diagnostic et enjeux
 - 1.3.1.2 Plan guide des espaces publics
- 1.3.2 Matrice AFOM réalisée par le CAUE sur la commune de Pontacq
- 1.3.3 Diagnostic relatif à la revitalisation du centre-bourg de Pontacq par axe thématique

ANNEXE 1.4. Etudes Lembeye

- 1.4.1 Etude urbaine de revitalisation du centre-bourg
 - 1.4.1.1 Diagnostic et enjeux
 - 1.4.1.2 Plan guide des espaces publics
- 1.4.2 Diagnostic relatif à la revitalisation du centre-bourg de Lembeye par axe thématique

ANNEXE 2. Orientations stratégiques et objectifs

ANNEXE 2.1 Orientations stratégiques et objectifs CCNEB

- 2.1.1 Contribution des Petites Villes de Demain au projet de territoire intercommunal

ANNEXE 2.2 Orientations stratégiques et objectifs Morlaàs

ANNEXE 2.3 Orientations stratégiques et objectifs Pontacq

ANNEXE 3. Périmètres ORT

ANNEXE 3.1 Périmètre Morlaàs

ANNEXE 3.2 Périmètre Pontacq

ANNEXE 3.3 Périmètre Lembeye

ANNEXE 4. Plans d'actions prévisionnels détaillés

ANNEXE 4.1 Plan d'actions prévisionnel CCNEB

ANNEXE 4.2 Plan d'actions prévisionnel Morlaàs

ANNEXE 4.3 Plan d'actions prévisionnel Pontacq

ANNEXE 4.4 Plan d'actions prévisionnel Lembeye

ANNEXE 5. Maquettes financières prévisionnelles

ANNEXE 5.1.1 Maquette financière prévisionnelle CCNEB 2021

ANNEXE 5.1.2 Maquette financière prévisionnelle CCNEB 2022

ANNEXE 5.2.1 Maquette financière prévisionnelle Morlaàs 2021

ANNEXE 5.2.2 Maquette financière prévisionnelle Morlaàs 2022

ANNEXE 5.3 Maquette financière prévisionnelle Pontacq 2022

ANNEXE 5.4 Maquette financière prévisionnelle Lembeye 2023

ANNEXE 6. Fiches OPERATIONS

ANNEXE 6.1. Fiches opérations CCNEB

ANNEXE 6.2. Fiches opérations Morlaàs

ANNEXE 6.3. Fiches opérations Pontacq

ANNEXE 6.4 Fiches opérations Lembeye

ANNEXE 7. Membres des partenaires locaux inscrits au comité de projet

ANNEXE 8. Composition des groupes d'ambassadeurs par commune

ANNEXE 8.1. Composition du groupe d'ambassadeurs de Morlaàs

ANNEXE 8.2. Composition du groupe d'ambassadeurs de Pontacq

ANNEXE 8.3. Composition du groupe d'ambassadeurs de Lembeye

ANNEXE 9. Grille de suivi et d'évaluation

Convention signée à Morlaàs en 10 exemplaires, le

Etat	CC Nord-Est Intercommunalité	Béarn Commune de Morlaàs
[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Commune de Pontacq	Commune de Lembeye	Commune de Ger
[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Commune de Soumoulou	Commune de Nousty	Département des Pyrénées-Atlantiques
[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

ANAH		
[Signature]		
[Représentant]		

